



PROJET CULTUREL 2025-2027

PÔLE CULTUREL DU PETIT CHIRON

Avril 2025



Table des matières

I.	LE CONTEXTE	2
A.	La commune	2
B.	L'environnement.....	2
C.	La démographie et le profil socio-économique	2
D.	La politique culturelle et les équipements structurants	3
II.	LE PROJET GENERAL	5
A.	Un lieu accessible	6
B.	Un lieu d'éducation populaire.....	7
C.	Un lieu ressources basé sur le numérique.....	10
D.	Un lieu de diffusion culturelle	11
E.	Le public.....	11
III.	LES PROJETS DE SERVICES	12
A.	La bibliothèque municipale : histoire et évolution	12
B.	Le Service Patrimoine et la salle d'exposition	21
C.	Les Archives Municipales	29
D.	La Micro-Folie et l'auditorium.....	30
E.	L'espace numérique et le Fab-lab.....	32
F.	Les Traînes-Bottes	32
IV.	LES MOYENS.....	52
A.	Les Moyens humains.....	52
B.	les Moyens financiers.....	53
C.	Les horaires.....	54

I. LE CONTEXTE

L'île d'Yeu : spécificités, atouts et inconvénients d'un territoire insulaire

A. La commune

L'île d'Yeu est avant tout une île, et cette spécificité insulaire rejaille sur le plan environnemental, humain comme administratif. Ainsi, L'île d'Yeu est à la fois une commune et un canton.

Selon les dernières données Insee (2024), la commune de L'île d'Yeu compte 5 017 habitants, avec une population pouvant atteindre 35 000 personnes en pleine saison estivale. Pour les services de l'Etat, la base de référence dite « population DGF », est de 8 730 habitants. La superficie de l'île est de 23,3 km² pour une densité de 214 habitants/km². Dans ce périmètre géographique strict, chaque mètre carré compte.

B. L'environnement

Située à 17 km des côtes vendéennes, L'île d'Yeu est l'île du littoral atlantique la plus éloignée du continent auquel elle est reliée uniquement par bateaux, au gré des marées. L'île présente deux visages distincts : la côte orientale est sablonneuse et verdoyante, semblable à celle que l'on rencontre sur la côte vendéenne ; on y trouve Port-Joinville, le chef-lieu de la commune. La côte occidentale est une « côte sauvage » rocheuse granitique avec des criques et des falaises ; elle ressemble fortement à la côte bretonne. Les espaces naturels couvrent une large part de sa superficie, ce qui en fait une attraction touristique principale. Depuis 1977, L'île d'Yeu s'est engagée pour la protection des monuments naturels et des sites (au titre de la loi du 2 mai 1930), et afin de préserver son caractère pittoresque. Les landes, le bois de la citadelle, ainsi que la côte sauvage sont des sites classés par décret d'application du 3 mai 1995 ; à titre d'exemple, 760 variétés de végétaux y sont actuellement répertoriées. De plus, la mer qui l'entoure ainsi que les fonds marins sont protégés dans le cadre du réseau Natura 2000, qui concilie préservation de la nature et préoccupations économiques.

C. La démographie et le profil socio-économique

La population de L'île d'Yeu est fortement marquée par la présence des seniors : au dernier recensement Insee, 4 habitants sur 10 ont plus de 60 ans.

Population	Yeu 2018	France 2018
Moins de 15 ans	12,2 %	17,9 %
Moins de 30 ans	11,9 %	17,5 %
de 30 à 59 ans	36 %	38,6 %
60 ans ou plus	39,9 %	26,1 %

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Les activités de service liées au tourisme ont pris le pas sur les autres activités économiques de l'île, et constituent désormais le secteur économique dominant. En 2021, la commune de L'île d'Yeu via l'Office du tourisme a ainsi obtenu le label « station classée tourisme ». Ce label s'attache aux conditions d'excellence déployées pour accueillir les touristes tout au long de l'année, en se dotant d'équipements et de services publics et de santé, ainsi qu'en proposant des animations culturelles, artistiques, gastronomiques et sportives liées à ses infrastructures. En lien avec le tourisme, la construction est aussi un secteur économique actif.

La pêche, historiquement activité principale de l'île, a fortement diminué mais reste encore présente, avec des formes innovantes comme des AMAP.

Toutefois la municipalité souhaite maintenir une économie qui ne soit pas dépendante de l'activité saisonnière. C'est ainsi que, dans le cadre de l'implantation d'un champ d'éoliennes au large de l'île, le Plan Yeu 2030 prévoit l'installation du centre de maintenance des éoliennes porteur de nouveaux emplois dans le secteur des énergies renouvelables et des industries innovantes. Il est intéressant de noter que la présence d'une bibliothèque (et d'une future médiathèque) a été pris en compte par les porteurs du projet éolien.

Enfin, le revenu annuel médian par ménage est de 22 090 € en 2019, légèrement plus élevé que la moyenne nationale à 21 930 € (source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021).

D. La politique culturelle et les équipements structurants

L'île accueille quatre établissements scolaires (une école élémentaire et un collège publics, ainsi qu'une école élémentaire et un collège privés), mais pas de lycée. Les adolescents partent en internat sur le continent à l'issue de la classe de 3^e. L'absence des lycéens et étudiants à l'année est un paramètre important à l'échelle de l'île, tout comme dans l'organisation de la médiathèque.

L'accès à la culture de la population insulaire demeure pour l'équipe municipale **une obligation de service public** au même titre que l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et à la santé. La politique culturelle que nous menons vise à maintenir l'île d'Yeu comme **un territoire vivant et attractif à l'année** (et pas seulement en été), alors même que notre condition insulaire nous empêche d'accéder aux structures culturelles du continent.

Seule île ligérienne habitée, l'île d'Yeu est également la seule île du Ponant à mener une politique volontariste dans le domaine de la politique culturelle.

L'offre culturelle et patrimoniale de la commune s'avère donc riche et diversifiée. Elle est encadrée par la Direction municipale des Affaires culturelles, vie associative et patrimoine, qui comprend dix salariés, ce qui est notable pour une commune de cette dimension. Les équipements centraux sont la salle de spectacle du Casino, le Ciné Islais et la bibliothèque. Tous ces services municipaux sont en régie directe et proposent une programmation à l'année. La saison culturelle du Casino réunit en moyenne 200 spectateurs par

manifestation. Le Ciné Islais est un cinéma classé Arts et Essai. En 2024, il a totalisé 32 243 entrées. L'activité de la bibliothèque sera détaillée plus loin.

Par ailleurs, une multitude de manifestations organisées par la centaine d'associations islaises animent la vie locale tout au long de l'année (théâtre, concerts, danses, arts plastiques, rencontres sportives...).

Des visites du patrimoine gratuites sont également proposées aux écoles et collèges afin d'enrichir les connaissances des élèves sur l'histoire ou l'environnement du territoire où ils vivent. Des visites « sur mesures » sont réalisées en fonction des demandes de l'équipe enseignante (visites historiques en lien avec le programme étudié, sorties à thème, etc.). De nombreuses visites et animations autour du patrimoine historique ou naturel sont également réalisées avec les centres de loisirs tout au long de l'année.

II. LE PROJET GENERAL

Le projet politique du Pôle Culturel du Petit Chiron est un projet longuement mûri par les différentes équipes municipales qui se sont succédées depuis 2015.

La décision de construire un Pôle Culturel est l'aboutissement d'un long processus. Deux raisons principales l'ont imposée.

Il s'agit d'abord de doter le territoire de l'Île d'Yeu d'une **véritable politique publique en matière de lecture publique**. L'ouverture d'une 1^{ère} expérience de bibliothèque municipale en septembre 2015 s'est avérée être un grand succès. Située dans un local attenant à l'école publique du Ponant, cet équipement a très rapidement gagné les faveurs de la population insulaire puisqu'il compte en moyenne 750 abonnés/an (et jusqu'à 1 000 récemment). Fort de l'engouement populaire remporté par ce galop d'essai, les élus ont décidé de lancer le chantier d'une médiathèque répondant aux critères demandés par le Ministère de la Culture (496 m²).

La seconde raison est d'ordre **financier**. Ce pôle réunit plusieurs services qui, jusque-là, étaient disséminés sur le territoire et hébergés dans des locaux vétustes et inappropriés : le Service Patrimoine et Archéologique, le Service Culture, la salle d'exposition, les Archives Municipales, la Bibliothèque Municipale et l'accueil de loisirs des Traînes-Bottes. Le choix de regrouper ces services répond à une logique de coût car la rénovation de l'ensemble des bâtiments abritant ces services se serait avérée beaucoup plus onéreuse qu'une construction neuve. Ce parti-pris permet en outre de garantir des frais de fonctionnement réduits grâce aux performances des matériaux modernes utilisés. La réunion de ces différents services s'entend également dans le sens où ces derniers, une fois réunis sous le même toit, répondront mieux aux attentes de la population que chacun pris isolément.

Pour construire un projet partagé et ajusté, les élus ont décidé de l'inscrire dans une logique d'**éducation populaire**. Reprenant ainsi la logique de **3^{ème} lieu**, l'équipe municipale assume sa responsabilité de conduire un projet culturel global basé sur la définition suivante :

« L'éducation populaire est un processus visant à faire évoluer les individus et la société en dehors des cadres d'apprentissage traditionnels. Elle permet aux individus de se forger leur propre opinion sur la société et d'agir de manière individuelle et collective sur le monde qui les entoure ». Jean-Claude Gillet dans Animation et Animateurs. Le Sens de l'Action.

Ce double objectif consiste à faire des habitants des acteurs à part entière des différents équipements. Que le public ne soit pas seulement consommateur ou usager, mais qu'il soit co-constructeur du projet. En bref, que le public développe à la fois sa propre compréhension du monde et sa propre capacité à avoir prise sur la société.

Pour rendre cette ambition possible, il est nécessaire que ces équipements soient **accessibles** ; accessibles à tous et à toutes, quel que soit le handicap, quel que soit le moyen de locomotion, mais aussi accessible, quel que soit le niveau de vie ou d'acquis culturel.

Il est également essentiel que cet équipement apparaisse comme **un lieu de vie et de sociabilité**. Il doit poursuivre le développement d'ateliers ou de travail en direction de la population dans un cadre chaleureux et bienveillant.

L'idée directrice qui sous-tend l'action des différents équipements évoqués plus haut, c'est **l'innovation numérique**. Cela s'incarnera à travers l'espace numérique, le Fab-Lab, mais aussi grâce au musée numérique de la Micro-Folie.

Ce projet, on le verra, s'adresse à l'ensemble de la population constitutive de l'île : les jeunes, les anciens, les actifs, mais aussi les touristes et les résidents secondaires. Ceci étant dit, en raison de la proximité immédiate de l'accueil de loisirs des Traînes-Bottes, **priorité est donnée à la jeunesse**.

A. Un lieu accessible

Les élus ont souhaité une implantation du pôle culturel dans l'arrière port, non loin des lieux de vie, de soins et d'apprentissage.

Un parking de 62 places (dont 2 PMR) facilitera la venue des familles en voiture depuis la rue Calypso. Priorité sera toutefois donnée aux mobilités douces : une venelle traversante à la fois piétonne et cycliste dessert le bâtiment de part en part, depuis l'impasse Puits Raymond jusqu'à la rue du Petit Chiron.

Cette construction est insérée dans le tissu urbain insulaire. Elle se trouve à proximité de l'école et collège publics (12 minutes), de l'école et collège privés (7 minutes), de la crèche (3 minutes), du port (5 minutes) et de l'EHPAD (2 minutes).

Cette accessibilité n'est pas seulement urbanistique, elle l'est également pour la population, tant la volonté politique est grande de l'ouvrir au plus grand nombre.

Le choix de la gratuité s'est imposé rapidement pour plusieurs raisons. Le paiement d'un droit d'inscription, même minime, est un frein symbolique pour celles et ceux qui ont des moyens financiers limités. Quant aux personnes dites « économiquement faibles », leur demander de justifier de leur situation économique conduit à les stigmatiser, et rentre donc en conflit avec la volonté de créer des services de lecture ouverts à tous sans distinction. La gratuité entraîne par ailleurs une hausse de la fréquentation d'au moins 5% en moyenne (sources : Ministère de la Culture). Elle permet enfin aux agents de délaisser la gestion des régies de recette (tâche chronophage) pour se consacrer à la médiation et à l'accueil des publics.

Le principe de la gratuité a été entériné pour les services suivants : l'abonnement annuel à la bibliothèque, l'accès aux services de l'espace numérique, l'accès à la salle d'exposition. Suivant en cela les recommandations du Ministère de la Culture, l'accès au musée numérique que constitue le dispositif Micro-Folie ainsi qu'aux archives municipales sera également gratuit.

La seule exception à ce principe de gratuité demeure le Fablab pour lequel les consommables seront payant. Une régie municipale est conservée à ce sujet.

Le bâtiment répond par ailleurs aux normes d'accessibilité handicapés en vigueur actuellement. De plein pied, il sera équipé d'une signalétique en braille et toutes les parties du pôle seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

B. Un lieu d'éducation populaire

Derrière l'objectif affiché de faire de cet équipement **un lieu de d'éducation permanente**, l'idée est que chacun puisse aller au-delà des frontières socio-culturelles qu'il connaît déjà pour partir à la découverte d'autres univers, d'autres cultures, mais également d'acquérir des connaissances et des compétences tout au long des différentes étapes de sa vie.

Cette dimension de « fabrication citoyenne » est essentielle. En cela, le Pôle Culturel du Petit Chiron est l'héritier direct des projets éducatifs issus des Maisons Pour Tous (MPT) et des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC). Il comprend également le champ de l'éducation artistique. Engagée depuis maintenant 3 ans dans le dispositif gouvernemental du **Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle** (Cléa), la municipalité attache une grande importance à l'éducation du regard des enfants.

Les différents services qui composeront ce Pôle porteront tous à des degrés divers la responsabilité de prolonger l'éducation artistique et citoyenne et de la traduire en actions concrètes de médiation.

L'éducation populaire au sein de la médiathèque :

Dès sa conception en 2015, la future médiathèque insulaire a été conçue comme un « **tiers-lieu** ». Ni espace du domicile, ni espace de travail, une bibliothèque tiers-lieu est un espace de rencontres, mais surtout de partages de réflexions et d'expressions civiques. Le tiers-lieu vient combler un besoin d'inventer de nouvelles formes d'organisations sociales, mais également de remettre la qualité relationnelle au sein de nos sociétés. En clair et très concrètement, la bibliothèque n'est réservée ni aux enfants, ni aux jours de pluie, elle ne propose pas exclusivement des romans et albums à emprunter. Par contre à la bibliothèque, on consulte internet, on feuillette un magazine, on choisit la fleur la mieux adaptée à la terre de son jardin et surtout, on y fait des rencontres.

Ce projet de médiathèque envisagé comme un espace de construction de la citoyenneté a été validé par l'équipe municipale. Il est un point essentiel du Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Médiathèque (PCSES) validé par le Conseil Municipal du 20 septembre 2022.

L'accès à la connaissance et à la formation tout au long de la vie constitue un axe majeur du développement de la bibliothèque. Celle-ci a en effet été imaginée « comme un espace public de convivialité. Elle s'inscrit dans l'orientation de la politique culturelle municipale pour contribuer à la dynamique sociale tout au long de l'année. Toutes les générations ont de bonnes raisons de se venir à la bibliothèque, qui favorise la rencontre et l'échange par sa qualité d'accueil, son aménagement, les ressources et les animations culturelles qu'elle propose.

Il est particulièrement important de faire de la bibliothèque un lieu culturel dynamique et chaleureux, qui vit toute l'année et constitue l'un des piliers d'une politique culturelle de proximité. La bibliothèque n'est plus pensée comme un temple du savoir où il faudrait

chuchoter mais chacun peut y trouver l'ambiance adaptée à son besoin. » *Marion Druart, projet culturel et social*

Dans la même logique, la médiation culturelle y est prépondérante. « L'animation n'est pas un supplément d'âme pour la bibliothèque mais se situe bien au cœur du projet. C'est particulièrement vrai pour l'Île d'Yeu où l'un des objectifs assigné est de faire vivre un **espace culturel de proximité**, accessible toute l'année et chaleureux. Interventions artistiques en lien avec la saison culturelle, lectures, rencontres avec un auteur, conférences ou débats citoyens, les opportunités de coopération avec les services municipaux, les partenaires associatifs ou économiques (la Maison de la presse/librairie du Port) ne manquent pas sur l'Île pour imaginer des dynamiques heureuses qui trouveront leur place à la bibliothèque. A terme, la bibliothèque lieu d'échanges et d'accès à la connaissance, peut aussi devenir une plateforme d'échange de savoirs entre citoyens : un perfectionnement d'anglais contre l'apprentissage de la pêche à la morgate ou l'initiation à la couture. Il ne s'agit là que d'un exemple qui semble correspondre aux valeurs de l'Île pour illustrer tout ce qui reste à imaginer dans une médiathèque. L'accueil des classes, les actions bébé-lecteur en direction des tout-petits, de leurs parents et des assistantes maternelles sont importantes. Elles sont à planifier avec les enseignants et la Direction des Affaires Scolaires et Jeunesse sur des thématiques communes afin que salariées et bénévoles ne soient pas submergées par des accueils à la carte ». *Marion Druart*

L'éducation populaire au sein de l'espace numérique :

Partie intégrante de la médiathèque, l'espace numérique et le fab-lab (contraction de l'anglais **fabrication laboratory**, « laboratoire de fabrication ») sont portés par la même ambition d'éducation populaire.

Dès 2011 les élus ont souhaité doter la commune d'un Espace Régional Numérique (ERN) pour offrir à la population des possibilités de stage de formation tout public.

La mission de l'Espace Numérique se veut de sensibiliser et d'initier à Internet, au multimédia et à la bureautique.

Il s'agit d'un apprentissage :

- A l'outil dans sa dimension technologique (un PC, une souris, une URL, une adresse e-mail, etc.)
- Aux usages qui peuvent être faits de l'outil : étude, loisirs, recherche d'emploi, etc.
- A la manière de s'approprier l'outil
- Aux conditions et conséquences de l'usage de la technologie : vie privée, liberté individuelle, démocratie, etc.

Cet espace n'est pas un centre de formation au sens strict. Néanmoins il certifie de la maîtrise de certaines aptitudes. C'est avant tout un lieu de vie qui offre des outils de développement local, d'interaction, de dialogue et d'éducation. D'utilité sociale, culturelle et éducative, il a pour objectif majeur de réduire la fracture numérique.

Cet espace a pour objectifs d'encourager la mise en valeur des usages publics et parapublics de l'internet, de favoriser une meilleure intégration des lieux d'accès du public à l'internet dans l'aménagement numérique du territoire, d'améliorer la visibilité de ces lieux et de leur activité pour permettre à toute la population d'en bénéficier.

Installer cet équipement au sein de la médiathèque est une évidence, les publics de la bibliothèque et de l'Espace Numérique se nourriront mutuellement.

Le FabLab, quant à lui, est un lieu où l'on peut accéder à divers outils de production numérique. Le concept a été créé en 2001 au Massachusetts Institute of Technology (MIT) et fait partie du mouvement mondial «Do It Yourself» (faites-le vous-même), une philosophie qui prône la création autonome plutôt que l'achat.

Composé d'une découpe laser, d'une imprimante 3D, d'un pôle couture et brodeuse, d'un robot et d'un plotter, ce fab lab a pour objectif principal de démocratiser les processus de conception, de prototypage et de fabrication d'objets, là aussi dans une **logique participative**.

L'éducation populaire au sein de la Micro-folie :

Une Micro-Folie est un équipement qui propose des contenus culturels ludiques et technologiques. Notre Micro-Folie insulaire sera articulée autour de son Musée numérique. Réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique constituera une offre culturelle inespérée pour notre territoire insulaire. L'ambition d'implanter une Micro-Folie sur notre île vise donc à réduire la fracture géographique qui est naturellement la nôtre dans un esprit de démocratisation culturelle.

Là-aussi les interactions avec la population, et au-delà la formation continue des enfants et des enseignants, seront constants. **L'objectif principal est évidemment de travailler en direction du public scolaire et extra-scolaire afin de réduire la fracture géographique qui tient nos enfants insulaire éloignés de l'offre muséale.**

Outre le musée numérique, cet espace de 90 m² est également conçu comme un auditorium qui, avec ses gradins de 80 places, a pour vocation d'abriter les cafés d'Histoire initié par le service patrimoine. Ces rendez-vous ont pour objectif d'inviter la population à venir échanger ses souvenirs, ses expériences, au cours d'un échange convivial.

Il est prévu que cet espace accueille également des petites formes artistiques programmées par la bibliothèque et le service culture : heures du conte, spectacles jeune public et tout public.

Il est possible d'envisager qu'en dehors de ses activités, l'auditorium/Micro-Folie soit mis à la disposition d'associations qui le souhaitent pour une conférence ou une assemblée générale, comme c'est le cas actuellement pour la salle N°3 de la Citadelle.

Un planning commun de l'espace Micro-Folie/Auditorium sera effectif à l'ouverture. **La mise à disposition de cet espace à destination des associations islaises sera gratuite.**

L'éducation populaire au sein du Service Patrimoine et de la salle d'exposition :

Centre de ressources et de collecte, créateur d'animations et de visites, le service patrimoine est un « **incitateur** » **d'échanges et de rencontres autour de l'histoire collective** qui participe à la dynamique du territoire insulaire.

Par ses diverses actions, le service patrimoine offre une interface avec la population.

Le service patrimoine est **au service du patrimoine local** et c'est grâce à ses nombreux contributeurs, qui, chacun dans leur domaine, apportent leur connaissance, leur compétence, ou leurs documents, que l'équipe peut, petit à petit, mettre en place des projets pour restituer à tous l'histoire et la richesse de notre territoire.

La salle d'exposition au sein du pôle culturel du Petit Chiron proposera une exposition patrimoniale chaque année, valorisant le patrimoine insulaire et favorisant sa compréhension. Des ateliers/visites autour de ces expositions à destination des écoles et collèges seront organisés et des conférences/soirée permettront aux publics d'aller plus loin sur le thème abordé par ces expositions.

Deux ou trois expositions seront réalisées sur l'ensemble de l'année :

- Une exposition « maison » réalisée par le service patrimoine sera proposée une fois par an, à partir du mois de juin jusqu'à la fin des vacances de La Toussaint.
- Deux autres expositions pourront être envisagées le reste de l'année, sur deux périodes définies. L'une incluant les vacances de Noël et vacances d'hiver et l'autre incluant les vacances de Printemps. Ces expositions seront réservées à des exposants « extérieurs ».

C. Un lieu ressources basé sur le numérique

La maîtrise des outils informatiques et la capacité à se repérer dans le flux d'informations sont devenues capitales pour l'accès à la connaissance.

Aujourd'hui les ressources numériques sont omniprésentes. Si l'on veut faire du Pôle Culturel un véritable carrefour incontournable pour la population islaïse, et surtout pour les jeunes générations, il est impérieux d'irriguer l'ensemble des services rendus par une offre numérique attractive.

Comme expliqué plus haut, cette donnée s'impose naturellement pour des équipements comme le Fab lab, l'espace numérique et la Micro-Folie.

Elle l'est aussi pour la bibliothèque qui est déjà dotée d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB). Le SIGB est le système d'information qui permet de traiter informatiquement toutes les données utiles à la gestion d'une bibliothèque. Il permet de cataloguer les documents, de rechercher un ouvrage, d'inscrire les usagers, leur écrire par mail ou sms, gérer les prêts et les retours, obtenir les statistiques sur les prêts et les collections. Il permet enfin de communiquer via un portail Internet sur les actions de la structure. Véritable vitrine numérique des activités et animations prévues au sein de la bibliothèque, ce portail constitue le 1^{er} point de contact entre l'utilisateur et la médiathèque.

Animé de ce souci d'offrir une offre innovante, populaire et attractive à la population, la municipalité a décidé en outre de doter la médiathèque d'un espace jeu vidéo.

Quant au service patrimoine, il donnera accès au « fonds numérique insulaire », fruit de la collecte et de la recherche produite en interne par le service : valorisation des documents collectés auprès des particuliers, mise en forme de documents d'archives privées ou publiques.

D. Un lieu de diffusion culturelle

Le Pôle Culturel, on l'a vu, est un lieu de vie, d'échanges et de cohésion pour tous les publics de notre territoire insulaire : Islais, jeunes, personnes âgées, mais aussi touristes de passage et résidents secondaires.

C'est aussi un lieu de diffusion culturelle. La médiathèque est amenée à accueillir des auteurs, des intervenants, tout comme la salle d'exposition.

L'auditorium est prévu pour accueillir les cafés d'histoire, mais aussi des formes légères de spectacle vivant (conte, concerts, etc)

E. Le public

Les habitants de l'île d'Yeu sont au cœur du projet du Pôle Culturel du Petit Chiron. L'ensemble des services qui s'y trouvent leur est destiné. Les animations de la médiathèque et de l'auditorium, la médiation autour de la Micro-Folie et des archives, s'envisagent de **septembre à juin**.

L'ambition portée par la commune est de faire de ce lieu **une agora** qui voit se mélanger et se parler tous les publics présents sur le territoire : islais, résidents, touristes, etc..

A l'exception de l'exposition estivale, il n'est pas prévu d'animation en juillet/août au sein de la médiathèque, de la Micro-Folie ou du Fablab.

III. LES PROJETS DE SERVICES

A. La bibliothèque municipale : histoire et évolution

La Médiathèque (PCSES validé en septembre 2022 pour 3 ans)

En 2015, la commune de L'île d'Yeu décide de créer une bibliothèque municipale sur les bases de la bibliothèque associative fondée par l'Amicale laïque dans les années 1990. Inaugurée en septembre 2015, la bibliothèque municipale de l'île d'Yeu est installée dans l'ancienne « BCD » de l'école publique du Ponant, un espace de 96 m² qui correspond à une première étape de développement du service de lecture publique voulu par les élus.

Un agent à temps plein est recruté à cette occasion. Toute l'équipe de la bibliothèque (1 agent catégorie C et 17 bénévoles) suit la formation initiale « Faire vivre la bibliothèque », dispensée par la Bibliothèque départementale de Vendée.

Un budget annuel d'acquisition d'environ 1€ par habitant est alloué aux collections. La bibliothèque se dote du SIGB Expert Bibli qui permet la gestion informatisée des fonds, des lecteurs, des prêts et des retours.

La bibliothèque ouvre au public 17h30 par semaine pendant la période scolaire et 20h par semaine pendant les vacances scolaires.

Des accueils de groupes sont mis en place à destination des deux écoles publique et privée, de la crèche, des assistantes maternelles et des accueils de loisirs. Grâce au partenariat avec l'association Lecteurs en île, un portage à domicile mensuel est également organisé pour les résidents des deux EHPAD, ainsi qu'au domicile des personnes empêchées de se rendre à la bibliothèque.

Un premier bilan très encourageant est réalisé 18 mois après l'ouverture : la bibliothèque comptabilise 740 lecteurs inscrits, soit 17 % de la population. Il est intéressant de noter que les lecteurs sont autant des résidents à l'année que des estivants (sachant que 59 % des logements de l'île sont des résidences secondaires – selon le dernier recensement de l'Insee). En 2018, les élus décident de construire une médiathèque adaptée aux enjeux contemporains de la lecture publique et dimensionnée à l'échelle de la population. La crise sanitaire du Covid-19 retarde la mise en œuvre du projet.

Etat des lieux : forces et faiblesses de la bibliothèque au vu du rapport annuel d'activité 2020

Les points forts

Une équipe dynamique et motivée

Parmi les points forts de la bibliothèque figure l'équipe en place, dynamique et motivée. Au fil des années, elle a tissé des liens entre les différents publics, jeunes, anciens, écoliers, collégiens...

En 2020, l'équipe de la bibliothèque est toujours composée de 18 personnes, soit 1 agent catégorie C à temps plein et 17 bénévoles représentant 1,5 ETP. Cela traduit l'attractivité de

la bibliothèque, dont les effectifs sont maintenus à nombre constant depuis 5 ans malgré le renouvellement inhérent au fonctionnement du bénévolat.

Des collections actualisées grâce à un budget d'acquisition constant

En 2020, 573 livres ont été achetés grâce à un budget constant de 8 000€. Ces volumes permettent aux collections d'être renouvelées et désherbées régulièrement dans la limite de l'espace linéaire alloué. Toutefois, si le budget d'acquisition est constant depuis 2015, l'augmentation de la population nécessite un réajustement budgétaire selon les recommandations du ministère de la Culture d'une dotation de 2€ par habitant.

Un public présent

En 2020, le nombre total d'abonnés a progressé de 25 % par rapport à 2017, cumulant un total de 925 personnes. Cette augmentation est d'autant plus significative qu'elle s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid 19 et des mesures restrictives qui l'ont accompagnée : fermeture des bibliothèques durant le premier confinement général de la population (de mars à mai 2020), ainsi qu'en novembre et décembre 2020 pour la bibliothèque de l'île d'Yeu (mise en place de « drive »).

Toutefois, si les abonnés sont équitablement répartis entre adultes et enfants (0-14 ans), la répartition des emprunteurs actifs fait apparaître la nette majorité des enfants sur celle des adultes, et notamment la faible part des seniors. Cette prévalence s'explique principalement du fait de l'implantation de la bibliothèque au sein de l'école élémentaire publique, qui favorise fortement la fréquentation des écoliers, mais peut également fausser l'image d'un service ouvert à tous. De plus, contrairement à une idée souvent répandue, le taux d'inscriptions des « seniors » (plus de 65 ans) est faible, ce qu'attestent les moyennes départementales. Le paradoxe vient de ce que non seulement le département de Vendée est confronté à un vieillissement de la population, mais que les seniors sont très représentés sur L'île d'Yeu où 4 habitants sur 10 ont plus de 60 ans.

Emprunteurs actifs par tranche d'âge en 2020

Tranche d'âge	Nombre	% des emprunteurs actifs	Moyenne départementale (2019)
Enfants (0 à 14 ans)	349	54 %	40 %
Adultes (15 à 64 ans)	183	28 %	44 %
Adultes (65 ans et plus)	116	18 %	16 %
Total adultes	299	46 %	
Total enfants et adultes	648		
Dont résidents dans la commune	38	6 %	

Source : Rapport annuel d'activité de la bibliothèque (statistiques Neoscrib)

Les points faibles et les points d'amélioration

Les principaux points de faiblesse de la bibliothèque sont les suivants :

Un SIGB (système informatisé de gestion de la bibliothèque) devenu obsolète : pas de mise à jour ni d'évolution majeure du logiciel Expert Bibli, des fonctionnalités limitées.

Pas de catalogue en ligne ni de site présentant les activités de la bibliothèque.

Pas d'OPAC (poste de consultation du catalogue en ligne) pour la recherche publique dans les locaux.

Pas de postes internet public dans les locaux (espace ERN ailleurs dans la commune).

Horaires d'ouverture imposés par ceux de l'école (ouverture au public hors des jours et heures d'enseignement).

Un espace contraint : Qu'il s'agisse de logement ou de locaux professionnels, le bâti est certainement la problématique la plus épineuse sur l'île. En 2015, alors que la commune s'interroge sur la place accordée par la population à la lecture publique, la bibliothèque est installée de façon temporaire dans un espace restreint (96m²), mais adapté et disponible au sein de l'école publique du Ponant.

Cette contrainte pèse sur l'organisation et les activités de la bibliothèque, limitant le volume des collections, l'accueil du public et des groupes, les offres d'animations, voire la perception par le public de la bibliothèque municipale associée au (seul) public scolaire. Bien que le bâtiment soit adapté aux personnes à mobilité réduite, les fauteuils roulants ne peuvent pas circuler au sein des travées trop étroites. De plus, aucun espace n'est dédié au travail interne qui est intégralement réalisé depuis la banque d'accueil (appels téléphoniques, courrier, suivi de projets, veille documentaire, commandes, catalogage, équipement, réparation, réunion d'équipe...). Aujourd'hui s'ajoute une nouvelle problématique, car l'école du Ponant doit ouvrir de nouvelles classes à la rentrée 2022/2023 et souhaite de ce fait récupérer le local où est installée la bibliothèque.

Les principaux points d'amélioration de la bibliothèque sont les suivants :

Renouvellement du SIGB : outil de gestion des collections, des abonnés, de l'édition des statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement de la structure et l'évolution de l'activité.

Création d'un portail documentaire autour du catalogue : Un portail est un site documentaire en ligne. C'est à la fois un outil d'information et de communication de la bibliothèque vers le public, mais également un outil de gestion personnelle (grâce au compte lecteur) et de participation des abonnés vers la bibliothèque.

Mise en place d'un OPAC : L'évolution du métier de bibliothécaire induit une évolution de la relation au public, ce dernier étant à la fois plus informé des publications éditoriales et en même temps parfois perdu face à leur foisonnement. La plus-value du bibliothécaire réside plus que jamais dans le conseil et l'accompagnement du public. Ainsi, l'équipe de la bibliothèque accompagne les usagers à devenir autonome dans les tâches basiques telles la recherche sur le catalogue de l'établissement, la gestion de leurs prêts et prolongations, la réservation des titres. Pour ce faire, un poste dédié à la consultation du catalogue en ligne sera installé au sein de la médiathèque, ce qui permettra à la fois un apprentissage de l'outil, ainsi que l'utilisation du public. En amont, les bibliothécaires devront veiller à la qualité des renseignements de la base de données (gestion et dédoublonnage des autorités,

pertinence des informations à destination des lecteurs) ; ces tâches seront réservées aux professionnels formés aux techniques bibliothéconomiques. En aval, les bibliothécaires accompagneront les usagers à la découverte des collections, la politique documentaire de l'établissement, les rebonds/correspondances entre les supports et toute autre activité de l'établissement. Les échanges et le lien social créés seront favorisés.

Une offre numérique à renforcer : Il s'agit de lutter contre la fracture numérique en offrant à tous un accès aux outils et à leur maniement : ateliers de pratique, découverte des liseuses, promotion des ressources numériques e-medi@ offertes par la Bibliothèque départementale...

L'Espace numérique et le Fablab, parties intégrantes de la médiathèque, et la Micro-Folie rattachée au Pôle culturel, constituent autant de services à la population créés pour réduire la fracture numérique.

Des collections à étoffer : Le ministère de la Culture recommande 2 documents par habitant en termes d'offre documentaire. Des collections diversifiées et équilibrées en accès libre contribuent à la formation libre et éclairée des citoyens.

Les bibliothèques jouent un rôle clé en favorisant l'alphabétisation et l'apprentissage, en posant les fondations du développement et en sauvegardant le patrimoine culturel et scientifique de l'humanité. Les bibliothèques participent aussi à l'accès aux savoirs et aux connaissances qui permettent à tout citoyen de se forger une opinion libre et éclairée

Etablir une charte d'acquisition : En 2015, aucune charte documentaire n'est rédigée pour définir les grands axes de développement des collections, cependant la bibliothèque décide de mettre l'accent sur les romans et les bandes dessinées afin de constituer un fonds de base attractif pour la population. Par ailleurs, la spécificité insulaire a orienté les choix d'acquisitions dans les domaines suivants :

- le fonds local : connaissance de l'île, historique, culturelle, culinaire et naturelle (flore, faune, etc.) ;
- les métiers de la mer, du tourisme, de la construction ;
- les énergies renouvelables, le développement durable et les formes économiques innovantes.

En 2020, la bibliothèque totalise un fonds de livres de 5 266 titres, soit 105 livres pour 100 habitants, très en-dessous de la moyenne nationale pour les bibliothèques municipales de 4 000 à 6 000 habitants, qui est de 262 ouvrages par habitant (selon la dernière *Synthèse nationale des données d'activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales*, publiée par le Ministère de la Culture en 2021). La surface de la future médiathèque permettra de doubler l'offre documentaire, afin de se rapprocher de la moyenne nationale et surtout d'offrir une sélection plus large aux usagers.

Par ailleurs, les fonds présentent un déséquilibre important entre fictions et documentaires, répartis respectivement chez les adultes entre 75 % de fiction et 25 % de documentaire ; alors que le secteur jeunesse présente 81 % de fictions pour 19 % de documentaires. La future charte d'acquisition établira clairement la répartition souhaitée entre secteur Adulte (50 %) et secteur Jeunesse (50 %), ainsi qu'entre les œuvres de fiction et les ouvrages documentaires d'après les préconisations de la Bibliothèque départementale de Vendée (BDV) : 30 à 40 % de documentaires chez les adultes et 30 à 35 % de documentaires chez

les enfants. Le documentaire revêt une importance particulière, non seulement car il apporte des réponses dans tous les domaines de la connaissance, mais aussi parce qu'il offre des outils de lutte contre la désinformation – nouveau fléau de l'information de masse à l'heure d'Internet. C'est pourquoi un travail de médiation sur les documentaires sera mené par l'équipe de bibliothécaires auprès du public.

LES AXES DU PROJET : enjeux, objectifs, moyens...

Les enjeux

Défendre et promouvoir la lecture publique dans un monde où l'audiovisuel domine ;

Le livre comme socle culturel commun ;

La lecture comme outil de découverte, d'apprentissage, de réflexion, de divertissement des individus et des citoyens. Éclairer les hommes et la société. Participer à faire des citoyens informés et réfléchis, contributeurs éclairés de la société ;

Permettre à chacun d'accéder facilement et librement au livre et à la lecture ;

Faire vivre la lecture dans sa multiplicité de genres et de formes.

Les objectifs

Collections étoffées et diversifiées ;

Offrir de nouveaux supports ;

Attirer de nouveaux publics, représentatifs de la variété sociale, et fidéliser le public ;

Mettre en œuvre de nouveaux outils professionnels de gestion et communication ;

Faire évoluer le rapport au public ;

Faire évoluer la pratique professionnelle.

Au-delà des collections de documents, la médiathèque est le lieu de libre accès aux nouveaux outils de l'éducation, de la culture et de l'information, aux technologies et à l'Internet, c'est également un espace où chacun peut trouver l'accompagnement nécessaire à son épanouissement personnel, intellectuel et citoyen. Le nouveau projet de médiathèque, au sein du pôle culturel municipal, se fixe également pour objectif « le mieux vivre ensemble » grâce aux interactions artistiques et culturelles entre les services, et surtout grâce aux échanges initiés par les rencontres de tous les publics. Il s'articule autour de 6 grands axes :

- Rendre accessible et convivial l'accès pour tous ;

- Favoriser la lecture, la culture et l'information ;

- Privilégier l'accès de tous au patrimoine local (ainsi le fonds du service Patrimoine sera versé au catalogue de la bibliothèque à l'exclusion du prêt ; les conditions de consultation seront à définir) ;

- Mieux diffuser et valoriser la lecture et la culture ;

- Développer, favoriser et aider à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, notamment au travers de l'ERN et du FabLab ;
- Renforcer les actions transversales avec d'autres services de la commune, notamment le Patrimoine et la Micro-Folie, les deux EHPAD municipaux, l'accueil de loisirs (9-12 ans), la crèche et le Relais Petite Enfance. Des partenariats avec d'autres structures (écoles, collèges) ainsi que des associations (par exemple Lecteurs en l'île et Mille Sabords pour le jeu de société, Une île des auteurs qui organise une biennale autour du livre et des auteurs) sont également envisagés.

Les objectifs politiques

En réponse aux forces et faiblesses identifiées ci-dessus, la volonté des élus est de confirmer leur ambition de 2015 en créant la bibliothèque du 21^e siècle. Pour ce faire, ils souhaitent :

- Offrir à la population islaïse un équipement moderne et innovant ;
- Faire de la médiathèque un lieu multiple qui puisse offrir une diversité de supports d'accès à l'information ;
- Toucher un public plus nombreux et diversifié ;
- Prendre en compte et croiser les trois paramètres essentiels que sont le public, les services, les moyens ;
- Assurer les missions traditionnelles d'accès à la culture, à l'éducation et à l'information mais de manière renouvelée ;
- Amener à la culture par des voies variées, attrayantes, novatrices ;
- Mettre en avant les valeurs de convivialité, de communauté, de lien social ;
- Redéfinir les services en répondant aux mieux aux situations locales, à la sociologie des publics, à l'évolution des modes de vie ;
- Mettre en avant le numérique, la médiation ;
- Penser les espaces pour offrir une multitude d'usages et de possibles aux publics ;
- Envisager la médiathèque comme un lieu de séduction, pour offrir une expérience qui fait sens, à un niveau émotionnel et intellectuel.

Les objectifs quantitatifs

Développer de nouveaux supports avec les périodiques, les DVD et les jeux vidéo ;

Attirer un public plus nombreux et diversifié dans les murs ;

Équilibrer les accueils de groupes (notamment les classes) par rapport à l'accueil du public ;

Rééquilibrer les horaires entre accueil du public et développement de nouveaux services nécessitant un travail interne (préparation à la médiation, création d'animations, formation des agents et bénévoles) : ouvrir moins pour accueillir mieux. Les horaires d'ouverture au public seront néanmoins a minima de 15 h hebdomadaires ;

Mettre en œuvre des actions dans l'établissement et hors les murs ;

Développer des projets avec les structures du territoire (par ex, l'Ehpad);

Améliorer la dynamique transversale avec les structures de la ville ;

Être au plus proche du public par l'accueil et la médiation ;

Veiller à une mixité sociale en accueillant des publics variés sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale ;

Rythmer le fonctionnement du service par la création d'événements réguliers (lectures à voix haute pour les enfants et les adultes, lectures mises en scène dans et hors les murs, portage à domicile pour les personnes empêchées, accueil d'auteurs, d'illustrateurs, de conteurs...).

Les solutions techniques retenues

SIGB et portail documentaire

Les solutions Decalog ont été choisies, pour le SIGB comme pour le portail documentaire.

Un volume documentaire adapté à la population

Grâce à l'outil de calcul de répartition des collections mis en place par la BDV, les acquisitions des collections de la future médiathèque seront portées à 10 000 livres et 1 000 DVD l'année de l'ouverture du futur équipement.

Mobilier pro

La nouvelle médiathèque sera dotée d'un mobilier professionnel neuf : récent, pratique, esthétique, fonctionnel et amovible grâce aux roulettes ;

Nouvelle organisation spatiale ;

La future médiathèque comprendra les espaces suivants :

Espace presse

Aménagé en salon de lecture, proposant une offre de boissons (café, thé, fontaine à eau) placé à l'entrée de la médiathèque. Les abonnements périodiques envisagés sont de :

24 mensuels ou hebdomadaires adultes

12 mensuels jeunesse

Espace de travail

Contigu à l'espace presse, un bureau filant proposera 4 postes de travail (avec prise électrique et connexion Internet filaire) pour le public désireux de se poser au calme avec son propre matériel informatique (ordinateur portable, smartphone, tablette). D'autres tables seront disposées dans la médiathèque pour permettre au public des activités sans connexion Internet.

Espace jeunesse

Parce que la littérature s'adresse à tous et que la lecture nous accompagne tout au long de la vie, un espace sera dédié à la Petite Enfance (0-3 ans) avec des albums et des premiers documentaires adaptés aux « bébés lecteurs ». Le mobilier veillera à accueillir les tout-petits ainsi que les adultes accompagnateurs.

L'espace jeunesse comprendra également une offre documentaire pour les plus grands (albums, contes, documentaires, BD) présentés dans des bacs appropriés. Le mobilier adapté intégrera une offre ludique permettant aux enfants de s'approprier pleinement l'espace. Une structure et modulaire sera installée pour l'accueil de groupes ou encore la tenue des « heures du conte ».

Espace littérature jeunesse

Les romans jeunesse s'organiseront en continuité physique progressive : des « Premières lectures » jusqu'à la fin de l'école élémentaire.

Espace littérature ado/adultes

Les études nationales menées par le ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Français témoignent toutes du décrochage/recul massif de la lecture vers l'âge de 12 ans, toutes catégories sociales concernées. Les raisons en sont multiples.

Afin d'inciter les adolescents à poursuivre leur parcours de lecteurs dans cette période charnière de l'adolescence, mais également pour permettre aux adultes d'accéder à l'offre de grande qualité des romans « jeunes adultes », nous avons fait le choix de poursuivre l'organisation des collections littérature dans une continuité physique, depuis les « romans ado » (à partir de 12 ans) jusqu'aux romans adultes. Par contre, les BD ado seront rangées séparément des BD adulte.

Pour les publics spécifiques, deux fonds seront mis en place : le fonds « Lire autrement » qui regroupera les ouvrages en grands caractères ainsi que les livres audio ; le fonds « Facile à lire » pour les publics qui rencontrent des difficultés à lire, qui découvre le français ou qui souhaitent renouer avec la lecture.

Espace documentaire commun

Nous avons fait le choix de regrouper les ouvrages documentaires adulte et jeunesse dans un espace commun, installé au centre de la médiathèque. Le fonds sera organisé dans des pôles thématiques plus facilement compréhensibles par le public. La cote des ouvrages mentionnera leur destination jeunesse ou adulte.

Une attention particulière sera réservée au fonds local qui portera sur l'île d'Yeu (patrimoine, histoire, récits, faune, flore...), ainsi que sur la Vendée.

Espace jeux

La médiathèque se veut le reflet des productions culturelles de l'époque et de la société. Le jeu vidéo s'inscrit en droite ligne dans les pratiques culturelles actuelles. C'est pourquoi une offre de jeux vidéo sur place sera proposée, et régulièrement animée par un agent. Cette offre cherche à attirer un public autre que les lecteurs, mais également à accompagner les utilisateurs de tout âge dans leur pratique. A terme, des ateliers et débats faisant intervenir des experts du jeu vidéo seront organisés pour informer et débattre sur cette production culturelle nouvelle, souvent polémique.

En partenariat avec des associations locales, des jeux de société seront proposés sur place, accompagnés par des animations régulières menées par les associations.

Espace DVD

Une offre de DVD fiction et documentaire sera proposée à destination de la jeunesse et des adultes.

Espace numérique et FabLab

Déjà existant sur la commune, l'Espace numérique (ENR) de l'Île d'Yeu est labellisé par la Région Pays de la Loire et NetPublic par la Délégation aux usages de l'Internet. Il participe également au réseau ligérien « Parcours Numérique ». Il a pour ambition de sensibiliser et d'initier à Internet ainsi qu'au multimédia et à la bureautique. Cet espace n'est pas un centre de formation au sens strict. Néanmoins il certifie de la maîtrise de certaines aptitudes. C'est avant tout un lieu de vie qui offre des outils de développement local, d'interaction, de dialogue et d'éducation. D'utilité sociale, culturelle et éducative, il a pour objectif majeur de réduire la fracture numérique. Ce service rejoindra la médiathèque et comprendra 6 ordinateurs (y compris celui de la coordinatrice).

Un Fablab (abréviation de « *Fabrication Laboratory* ») sera créé dans la continuité spatiale de l'ERN. Un FabLab est un lieu où des outils de conception et de fabrication – tels des logiciels de CAO, des machines à commande numérique, du matériel électronique, mais aussi de l'outillage traditionnel – sont mis à disposition du public. On y fabrique des prototypes, on répare ou on recycle, on crée un instrument de musique, une console de jeu ou tout autre chose.... Le FabLab du futur équipement sera doté de deux imprimantes 3D, d'une découpeuse laser, d'une brodeuse numérique et d'une surjeteuse numérique. Un FabLab est aussi et surtout un lieu d'échange qui vise à créer une communauté d'utilisateurs, susceptibles de partager de l'expérience, du savoir, des compétences et de s'associer autour de projets ou d'événements collectifs. Un agent recruté spécifiquement et formé sur ces matériels, sera chargé d'organiser des ateliers de découverte puis de faire vivre le lieu selon le public répondant.

Les moyens de fonctionnement

Moyens financiers

Au-delà du budget spécifique lié à l'ouverture de l'établissement et correspondant à l'acquisition de 5 000 documents et 1 000 DVD, les élus ont validé un budget annuel d'acquisition comme suit :

- Pour les livres : 1,90€ par habitant sur la base de la population DGF ;
- Pour les DVD : 1 000€ à 2 000€ (soit 25 à 50 DVD) ;
- Pour les jeux (vidéo et société) : 300€.

Un budget annuel spécifique sera défini chaque année pour les fournitures d'équipement des livres, ainsi que pour les dépenses d'animations (petit matériel et fournitures pour les réalisations internes, prestations extérieures).

Pour renforcer l'attractivité de ce nouvel équipement, il est prévu une totale gratuité des abonnements.

Moyens humains

Une assistante de conservation du patrimoine a été recrutée à temps plein en tant que responsable du futur équipement. L'équipe de la médiathèque sera donc composée d'un agent catégorie B (temps plein), un agent catégorie C (temps plein) et d'une dizaine de bénévoles (1,5 ETP). Un agent catégorie C est en cours de recrutement (mi-temps sur la médiathèque et mi-temps sur l'espace numérique/FabLab) et sera effectif en septembre 2022.

Un changement à accompagner

Ce nouvel équipement va permettre un saut qualitatif et quantitatif en termes de lecture publique, permettant à la bibliothèque municipale de répondre aux enjeux des médiathèques contemporaines.

Le métier de bibliothécaire s'adapte à l'évolution des pratiques culturelles. De nouveaux services, de nouveaux publics, de nouvelles pratiques qui induisent des changements importants au sein de l'équipe. Le bibliothécaire devient médiateur, accompagnateur, transmetteur, formateur numérique, gestionnaire de site web, blogueur... Il s'agit vraiment pour les professionnels de rivaliser d'imagination et de compétences nouvelles pour faire de leur établissement un lieu de vie et offrir des services qu'ils ne prodiguaient pas autrefois. Il sera donc nécessaire d'accompagner l'équipe dans ces changements, par des formations et de la documentation, mais également en mettant en place des temps d'échange et des bilans intermédiaires tout au long du processus.

Un changement à évaluer

Il sera également nécessaire de réaliser une évaluation auprès du public un an après l'ouverture du nouvel équipement, puis à intervalles réguliers selon un calendrier à convenir avec l'équipe et le cadre hiérarchique.

Enfin rappelons que le PCSES, objet de ce présent document, est un texte formalisé par la bibliothèque et validé par la collectivité ; il est le fruit d'un dialogue interne avec l'équipe, externe avec les acteurs engagés sur le territoire. Le PCSES présente les enjeux de la politique publique souhaités par les élus ; il joue également le rôle d'une feuille de route pour les équipes de la médiathèque ainsi que pour le public. Ce présent PCSES est conclu pour trois ans ; il a vocation à être régulièrement évalué et sera actualisé à l'issue de ce délai.

B. Le Service Patrimoine et la salle d'exposition

Le patrimoine, c'est la culture islaïse !

Puisque dans la notion de patrimoine, il y a celle d'héritage : l'héritage de nos pères et de nos mères.

Au sens large s'entend, parce que la transmission, et notamment celle de la langue et de l'histoire d'une famille ou d'un groupe donné, passe le plus souvent par les femmes (on parle de langue maternelle, pas de langue paternelle).

Une fois cela dit, et bien, **le rôle du service patrimoine, c'est de contribuer à la connaissance de cet héritage** en assurant :

- **sa conservation**
- **sa valorisation**
- **et sa transmission**

Les Ressources Humaines

- 4 permanents (1 technicien à temps complet : entretien du petit patrimoine, petit entretien sur les sites, numérisation des archives amenées par le public ; 1 médiatrice, 1 agent pour la réalisation des expositions, 1 responsable de service : administration du service, archéologue et conservation des sites et du mobilier).
- 7 saisonniers : 2 guides embauchés du 1^{er} avril à fin septembre, 1 guide embauché du 1^{er} avril à fin octobre (visites des sites pour les scolaires et les individuels + visites de terrain à thème) et 4 guides en juillet et août (visites des sites).

La conservation

L'île d'Yeu compte 7 sites classés et 4 inscrits au titre des Monuments Historiques. Le service patrimoine travaille à la conservation de ces sites (entretien, chantiers de restauration). Mais aussi à la préservation du petit patrimoine tel que les puits communaux ou des pierres à cupules.

La médiation

Des sites ouverts à la visite

Le Vieux Château

Ce site est propriété de la commune et classé au titre des Monuments Historiques depuis 1890. Construit à partir du XIV^{ème} siècle, ce château dû résister aux assauts répétés qui ont jalonné son histoire. Le Vieux Château est ouvert en visite guidée du 1^{er} avril au 30 septembre. Il ouvre également sur quelques dates durant les vacances d'hiver et à la demande pour les groupes toute l'année.

Le Grand Phare

Une convention entre la commune et la DIRM NAMO, permet d'ouvrir ce site à la visite du 1^{er} avril au 30 septembre. Phare de 1^{ère} catégorie, il domine de 56 mètres la haute mer. Il est le seul phare de Vendée ouvert à la visite.

Visites et sorties thématiques

Des visites pour les individuels

Le service patrimoine organise également des visites à thème tout au long de l'année sur différentes thématiques (sorties préhistoire, sorties nature, chasses au trésor, visites de la citadelle, visites de villages, etc.).

Des visites pour les groupes

Le service patrimoine propose aussi des animations pour les scolaires en lien avec le projet pédagogique de chaque classe, de la maternelle au lycée. Cette prestation est gratuite pour les classes de l'île d'Yeu.

Des visites pour les groupes sont également proposées (comité d'entreprise, associations, familles, etc.) et des journées sur mesure peuvent être mises en place en fonction des attentes de chacun (rallyes, initiation à l'ornithologie, pêche à pied, etc.).

Des conférences/des soirées

Diverses conférences sont fréquemment organisées par le service patrimoine en fonction de thématiques en lien avec l'actualité du service. De 2014 à 2018, a eu lieu un cycle de conférences sur le centenaire de la Grande Guerre et ses conséquences à l'île d'Yeu. Tous les deux ans des conférences sur l'actualité de l'archéologie sont également proposées.

L'auditorium du pôle culturel du Petit Chiron permettra d'inviter les publics à des cycles de conférences tout au long de l'année et pouvant être en lien avec les expositions en place.

Collecte et valorisation du patrimoine immatériel

Centre de ressources, le service patrimoine est également un centre de collecte où chacun peut venir apporter sa contribution (témoignage, documents...) à la constitution d'un fonds municipal d'archives numérisées (le « fonds numérique insulaire »).

Acteurs de terrain, ses agents organisent la collecte du patrimoine immatériel auprès de la population : recueils de témoignages, de récits de vie, collecte de documents iconographiques, de manuscrits... Chaque document confié est numérisé et indexé avant d'être restitué à son propriétaire qui participe, par son dépôt, à la constitution d'un fonds municipal d'archives numériques dont le service assure la valorisation et la diffusion au cours d'expositions ou de soirées à thème.

Ainsi, le Service Patrimoine accueille tout au long de l'année, les personnes qui souhaitent se documenter, approfondir ou partager leur connaissance du territoire insulaire.

Au pôle culturel du Petit Chiron, une borne permettra au public de consulter ce « fonds numérique insulaire » qui pourra être également valorisé à travers les expositions.

L'Archéologie

Depuis 2011, une étroite collaboration entre le service régional d'archéologie et la mairie de l'île d'Yeu a permis la mise en place de différents programmes de recherche archéologique. Des prospections diachroniques, des fouilles programmées, des sondages archéologiques, des fouilles d'urgence, etc.

Le dépôt archéologique du pôle culturel du Petit Chiron permettra la conservation du patrimoine archéologique trouvé sur l'île lors de ces travaux de recherche mais aussi la préservation des objets déposés par le public désireux de contribuer à la conservation du mobilier relatif à l'histoire ou la préhistoire islaie. De plus, ces objets pourront être sortis des réserves pour des expositions au sein du pôle culturel.

La valorisation

Des panneaux de valorisation

Analyse, compréhension, organisation et mise en synergie des documents et informations recueillis afin de réaliser des travaux de synthèse relatifs aux différentes composantes du patrimoine insulaire. Patrimoine bâti, patrimoine naturel, patrimoine immatériel...

En pratique : création de panneaux signalétiques explicatifs, écriture documentaire, expositions, création multimédia, création de parcours de visite.

Des expositions

Des expositions permanentes

Une exposition permanente est déjà en place dans le Grand Phare, accessible à tous au rez-de-chaussée sans paiement de droits d'entrée.

Une exposition permanente dans le fort de Pierre-Levée a été mise en place en mars 2019 et 2020.

Dans le projet de réhabilitation de la pointe du But, la restauration de la corne de brume a été réalisée par le département. Une exposition permanente à l'intérieure du bâtiment sera conçue par le service patrimoine en lien avec la signalétique maritime et les fortunes de mer autour de l'Ile d'Yeu.

Des expositions temporaires

Chaque année, des expositions sont conçues par le service patrimoine. Jusqu'en 2014, une salle d'exposition (rue du Coin du Chat) permettait de proposer un programme d'exposition tout au long de l'année. Depuis la fermeture de ce site pour raisons de sécurité, des expositions sont régulièrement organisées sur les tripodes du Quai du Canada (en 2017 : exposition « 1917, l'Ile d'Yeu au cœur de la guerre sous-marine », en 2018 : exposition « De Port Breton à Port Joinville » avec de vieilles photos du port, en 2021 exposition « une histoire du rock islais »).

La salle d'exposition du Petit Chiron permettra au service patrimoine de proposer à nouveau au public des expositions tout au long de l'année.

La salle d'exposition

Règlement et politique d'exposition

Salle d'exposition, pôle culturel du Petit Chiron

La salle d'exposition du Petit Chiron est située rue du Petit Chiron à l'Ile d'Yeu. Elle est dédiée aux expositions temporaires.

Située au sein d'un équipement public regroupant une médiathèque, un auditorium, les archives municipales, le service patrimonial et archéologique, la salle d'exposition ambitionne de s'adresser à toute la population insulaire. La salle d'exposition s'inscrit dans une logique d'éducation populaire.

Le présent document a pour objet de définir les modalités d'exposition ainsi que le règlement d'accueil des publics.

Expositions et modalités

Article 1 - Temporalité

Sur le principe, deux ou trois expositions pourront être réalisées sur l'ensemble de l'année :

- Une exposition « maison » réalisée par le service patrimoine sera proposée une fois par an, à partir du mois de juin jusqu'à la fin des vacances de La Toussaint.
- Deux autres expositions pourront être envisagées le reste de l'année, sur deux périodes définies. L'une incluant les vacances de Noël et vacances de février et l'autre incluant les vacances de Pâques. Ces expositions seront réservées à des exposants « extérieurs ».

Article 2 - Exposants « extérieurs »

Les deux périodes d'expositions proposées aux exposants « extérieurs » seront réservées soit à des associations, des artistes invités et des expositions itinérantes. Les associations devront être déclarées en Préfecture. Les associations et les artistes invités devront signer une convention de mise à disposition de la salle d'exposition.

En aucun cas, la salle d'exposition du Petit Chiron n'aura vocation de galerie d'art ou de salle de vente ouverte à des particuliers.

L'espace d'exposition ne peut être ni cédé, ni sous-loué

Article 3 - Typologies d'expositions temporaires

- Des expositions « municipales » entièrement réalisées par le service patrimoine
- Des co-productions entre le service patrimoine et un ou plusieurs partenaires extérieurs (y compris autre service municipal)
- Des expositions de l'œuvre d'artistes invités par la municipalité
- Des expositions en lien avec des associations locales ou continentales
- Des expositions produites ailleurs et exposées un temps au pôle culturel
- questions des tripodes à régler : les intègre-t-on à l'ensemble ? les vend-on ?

Article 4 – Horaires d'ouverture

L'ouverture au public se fera en fonction autant que faire se peut sur les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Article 5- Validation de la programmation

Les propositions de programmation des expositions pour une année (*n*) seront présentées aux élus de la commission culture au début du deuxième semestre de l'année précédente (*n-1*), entre juin et septembre. Cela afin qu'une ligne budgétaire puisse être intégrée à temps pour l'année suivante. Si plusieurs associations ont fait une demande d'exposition, le choix sera défini par les élus lors de cette commission. Les associations devront donc déposer leur candidature avant la fin du premier semestre de l'année précédente (*n-1*).

Article 6- moyens humains

Un agent recruté au sein du service patrimoine sera en charge des expositions. Cet agent assurera l'installation et la « désinstallation » des expositions « municipales », d'artistes invités et des expositions itinérantes. Il sera en chargé de la conception des expositions « municipales » et réalisera les supports nécessaires à la médiation pour les artistes invités (panneaux, bâches, catalogue d'exposition, etc.). Il aidera à l'installation et à la « désinstallation » des expositions pour les associations avec l'aide des membres de l'association. Il réalisera l'accueil et la surveillance dans la salle d'exposition durant les horaires d'ouverture au public (hors juillet et août). Il sera en charge de la communication autour de l'exposition en lien avec le service communication de la mairie. Il devra également organiser les vernissages pour chaque exposition.

Un agent saisonnier sera chargé de tenir les permanences sur les horaires d'ouverture au public en juillet et août (accueil du public et surveillance) et percevra les encaissements pour les catalogues d'expositions.

Un agent technique du service patrimoine sera chargé de l'installation et de la « désinstallation » des expositions, de la création de supports, des aménagements de l'espace, encadrements, etc.

Tous les agents du service patrimoine possèdent une expertise sur différentes spécialités (périodes historiques et préhistoriques, ethnologie, sociologie, archéologie, médiation, etc.). Pour chacune des expositions leurs compétences et connaissances pourront être mises à contribution et aider l'agent en charge des expositions à la conception de ces dernières.

Ventes et tarifs

Article 7 - Ventes

Seuls les catalogues d'expositions réalisés par ou en partenariat avec le service patrimoine pourront être vendus au sein du pôle culturel. En aucun cas, des agents municipaux ne pourront vendre des œuvres au sein de la structure.

En cas de vente, elle devra être assurée par le partenaire extérieur ou par l'artiste qui s'engage à assurer des permanences.

Article 8 - Tarifs et droits d'entrée

Aucun droit d'entrée aux expositions ne pourra être demandé. La gratuité des expositions est un biais favorisant l'accès à la culture par tous. La gratuité des expositions temporaires présente l'avantage d'attirer de nouveaux publics et/ou de fidéliser un public local.

L'accueil des publics

Article 9- La médiation et activités culturelles

Le service patrimoine pourra proposer des dispositifs de médiation (animations, visites guidées, activités pédagogiques, conférences, manifestations, Microfolies, etc.) pouvant compléter l'offre de l'exposition proprement dite. Ces activités pourront inviter la population à découvrir l'exposition et approfondir leur connaissance sur le sujet de l'exposition. Les articulations avec les autres structures du pôle culturel pourront être nombreuses.

Article 10 - Activités éducatives

Des activités éducatives avec les écoles et les structures jeunesse pourront être proposées, notamment avec le dispositif CLEA. Les guides sont un lien de premier ordre entre le contenu de l'exposition et le visiteur, car ils aideront le visiteur à accéder aux différents niveaux de compréhension et d'approfondissement du sujet de l'exposition. L'exposition pourra également être un point de départ afin d'ouvrir auprès de ces publics un sujet plus large.

Article 11 – Assurance

11.1. Partenaires extérieurs

L'exposant se doit de contracter une assurance couvrant la responsabilité civile à l'égard des accidents et incidents pouvant survenir aux visiteurs. Ainsi qu'une assurance couvrant les risques de vol et d'endommagement de l'équipement et des objets exposés, la commune n'assurant pas les œuvres contre le vol et le vandalisme. La Mairie se dégage de toute responsabilité concernant les dommages pouvant survenir sur les objets exposés.

11.2 : expositions municipales

La Mairie s'engage à assurer les œuvres exposées.

Article 12 – Conditions d'utilisation de la salle d'exposition

L'utilisateur s'engage à :

- Vérifier que la salle d'exposition permettra d'accueillir ses œuvres,
- Utiliser les locaux et le matériel mis à sa disposition conformément à leur destination. Pour l'accrochage des tableaux, des cimaises sont à disposition ainsi que des cloisons mobiles.
- Apporter le nécessaire pour toutes œuvres nécessitant un support particulier,
- Ne pas obstruer les différents accès et les issues de secours,
- Prendre connaissance des règles de sécurité préalablement à l'utilisation des locaux,
- Prendre les dispositions nécessaires pour que son activité puisse s'exercer dans le respect des règles sanitaires en vigueur. - L'utilisateur devra à son départ restituer les locaux propres. Un petit matériel pour l'entretien des locaux est fourni (balai, pelle, poubelle). L'ensemble des déchets devra être évacué.

La mairie s'engage à :

- La mise à disposition de la salle d'exposition,
- La mise à disposition de la salle de préparation des expositions,
- La prise en charge des fluides de la salle d'exposition,
- L'entretien des locaux durant l'exposition,
- La mise à disposition de cimaises,
- La mise à disposition des cloisons mobiles,

- La mise à disposition d'un agent technique et d'un agent administratif aidé nécessairement par des membres de l'association organisatrice pour l'accrochage ou la mise en place de l'exposition,
- La communication autour de l'exposition (affiches, médias, etc.).
- Le vernissage : il est optionnel mais sera pris en charge par la municipalité et organisé dans le hall central.

Article 13 – Installation, « désinstallation »

L'accès au parvis du centre culturel peut être autorisé à titre exceptionnel pour le chargement ou le déchargement des véhicules. Il est strictement limité à la durée de ces opérations, en aucun cas un exposant n'est admis à y stationner. L'installation et la « désinstallation » doivent obligatoirement se faire à la date et aux heures convenues avec les agents du service patrimoine. L'organisateur de l'exposition doit veiller à ce que les locaux et le matériel mis à disposition ne soient pas endommagés au cours de l'installation et la « désinstallation ».

Des cimaises étant fournies pour l'accrochage, aucun autre système de fixation n'est accepté sur les murs et les cloisons mobiles (clou, punaise, scotch, « patafix », etc.).

Article 14 – Sécurité

Toute installation électrique doit être préalablement autorisée et conçue de sorte à éviter tout risque de déclenchement d'incendie et tout danger pour le public.

Tout emploi de matériau autre que ceux mis à disposition par la mairie implique le respect des normes en vigueur.

Les œuvres et installations exposées ne doivent présenter aucun risque pour le public (objets coupants, risques de basculement, etc.).

Les issues de secours doivent rester accessibles pendant l'installation et la « désinstallation », pendant la durée de l'exposition et pendant le vernissage.

Article 15 – Communication

La Mairie pourra, si l'exposant le souhaite, réaliser la communication autour de l'exposition. Si l'exposant réalise ses propres supports de communication, il devra faire apparaître sur ces documents le logo de la Mairie de l'Île d'Yeu et respecter la charte graphique. Les supports (affiches, invitations, etc.), devront être validés par le service communication de la Mairie.

Article 16 – Demande d'exposition de la part des associations

La salle d'exposition du pôle culturel du Petit Chiron peut-être mise à disposition de toute association qui en fera la demande selon les modalités du présent règlement.

La Mairie se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande.

L'association devra remplir une fiche de demande d'exposition (Annexe 2), l'année précédant la dite exposition (entre janvier et juin). La commission culture qui se tiendra entre juin et octobre, fera le choix de l'association retenue pour la mise à disposition de la salle d'exposition.

Après validation de la commission, l'association recevra un courrier officiel avec une convention de mise à disposition de la salle d'exposition qui devra être complétée et signée par le président de ladite association, puis transmise à la mairie de l'île d'Yeu.

L'accueil et la surveillance de l'exposition seront réalisées par un agent du service patrimoine, mais il est expressément demandé qu'un ou plusieurs membres de l'association puissent venir en renfort au moins sur les créneaux du samedi afin de pouvoir échanger avec les visiteurs.

Article 17 – Litige

En cas du non-respect du présent règlement, le Maire ou son représentant peut procéder à l'arrêt de l'exposition.

C. Les Archives Municipales

Description

Le terme « archives municipales » concerne tous les documents produits ou reçus dans le cadre des activités de la commune (assemblée élue, exécutif et services municipaux), sans distinction de date ou de support (papier ou documents électroniques), dès leur production. Le terme « archives municipales » désigne à la fois les archives produites par la mairie et les services municipaux, le service qui les conserve et les communique au public et le bâtiment qui les abrite.

Les collectivités sont propriétaires de leurs archives et doivent en assurer la conservation et la communication (sauf exceptions).

La gestion des archives communales relève des règles applicables aux archives publiques (produites ou reçues par toute administration ou organisme chargé de mission de service public) portées par le Code du patrimoine (livre II, notamment L. 211-1 à L. 211-4 et R212-49 à R 212-61) et le Code général des collectivités territoriales (L 2321-2).

Plus largement, les archives communales constituent la mémoire d'une commune. Leur conservation en garantit la bonne gestion administrative, en particulier pour justifier ses droits. Elles permettent aussi de retracer son histoire.

Le transfert de ce service au sein du pôle culturel du Petit Chiron, permettra aux agents et au public de venir les consulter plus facilement grâce à des permanences hebdomadaires. Les archives historiques et le fonds Maurice Esseul pourront être valorisés à travers des expositions mais aussi des articles, des publications et seront également un moteur à la création du lien social dans la collectivité.

Les archives seront également chargées de mettre en place des actions de médiation à destination du public scolaire.

Les permanences

La consultation des archives se fait sur rendez-vous. La préparation des boîtes d'archives sera réalisée en amont de chaque consultation afin que l'archiviste ne laisse pas la personne seule dans la salle de consultation.

Les horaires

Du 1^{er} avril au 30 septembre : Le mardi matin et le jeudi matin (de 9h30 à 12h).

Du 1^{er} octobre au 31 mars : Le mardi matin (de 9h30 à 12h).

D. La Micro-Folie et l'auditorium

Qu'est-ce qu'une Micro-folie ?

Une Micro-folie est un équipement culturel qui s'inscrit dans un réseau se déployant à l'échelon international. Ce dispositif de politique culturelle est porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette.

L'objectif du programme est de **mettre des ressources scientifiques, culturelles et artistiques à disposition du public le plus large possible, en favorisant une approche ludique et participative de ces contenus.**

Afin de permettre à un maximum de territoires de s'emparer de cet outil, une Micro-folie se veut adaptable, simple à mettre en place et peu onéreuse. Les animations organisées dans une Micro-folie doivent en outre être proposées gratuitement afin de toucher le public le plus large possible.

La Micro-folie s'articule autour d'un musée numérique qui permet de découvrir des milliers d'œuvres d'art conservées par les institutions et musées partenaires du réseau. On n'y trouvera pas uniquement des tableaux ou des sculptures, mais aussi des extraits de spectacles, de concert, des vidéos de monuments... des chefs d'œuvre de toute nature et en provenance du monde entier.

Selon le projet de territoire dans lequel s'inscrit la Micro-folie, le musée numérique peut être complété par d'autres outils d'expression ou de rencontres, comme un atelier FabLab, un espace scénique, un espace de coworking, etc.

En septembre 2019, le ministère de la Culture a annoncé l'objectif d'atteindre 1 000 Micro-folies au niveau national. En 2022, il y en avait environ 300.

Quels sont les objectifs de la Micro Folie de l'île d'Yeu ?

Dans sa genèse, le projet du Pôle Culturel du Petit-Chiron ne comprenait pas de Micro-folie. En revanche, le projet prévoyait l'installation d'un atelier FabLab et d'un auditorium.

Lorsque le programme Micro-folie a été présenté aux élus insulaires, ils ont rapidement été convaincus de la plus-value que cet équipement pourrait représenter pour le futur pôle Culturel et son public. La Micro-folie devient alors partie intégrante du projet de pôle culturel.

Elle sera installée dans l'auditorium et ne comprendra que le musée numérique.

15 tablettes, leurs pieds et des sièges adaptés aux enfants y seront disposés et pourront être rangés facilement, afin que l'auditorium puisse être utilisé pour d'autres activités.

L'insularité du territoire est un facteur qui contribue à éloigner le public islais de l'offre culturelle disponible sur le continent.

Les nombreux chefs d'œuvre accessibles par le musée numérique lui permettront de se familiariser avec des pièces centrales du patrimoine culturel français.

Ce sera également un outil d'ouverture au monde et de découverte, car le musée numérique présente également des collections étrangères, ou encore des créations artistiques plus modernes.

Le musée numérique est un outil qui peut être utilisé de différentes manières. Il est possible de diffuser les œuvres sans intervention d'un médiateur et de laisser le public s'informer sur celles qui retiennent son attention à l'aide des tablettes.

Pour la Micro-folie de l'île d'Yeu, **l'utilisation du musée numérique comme un outil entre les mains d'un médiateur sera privilégiée**. Il pourra ainsi servir de support à des analyses d'œuvres ou des conférences thématiques, préparées au préalable.

Une attention toute particulière sera apportée aux propositions destinées au **public scolaire insulaire** : des conférences adaptées aux attentes pédagogiques des enseignants seront élaborées à l'aide du musée numérique.

Les thèmes abordés pourront ensuite être développés par le biais d'ateliers pratiques, de visites guidées, d'animations ludiques, etc.

La Micro-folie au sein du pôle culturel du Petit Chiron

Un des principaux objectifs, en réunissant différents services municipaux au sein d'un même pôle, est de favoriser la conduite de projets communs et de mutualiser l'utilisation des équipements.

Si la Micro-folie sera sous la responsabilité du service patrimoine, d'autres services pourront l'utiliser. Le mode libre du musée numérique est en effet très facile à prendre en main et peut permettre à d'autres agents d'accéder aux œuvres par eux-mêmes, sans la contrainte des disponibilités du médiateur.

La programmation des animations de la Micro-folie tiendra compte des besoins exprimés par les autres services. Ainsi, elle pourra être utilisée dans une programmation en lien avec d'autres événements organisés au pôle culturel, qu'il s'agisse d'expositions, de cycles de conférences, d'animations, etc.

Comme pour les animations scolaires, les présentations portées par l'outil musée numérique pourront être complétées par des ateliers ou des visites réalisées avec le service patrimoine autour de la thématique d'un projet commun au reste du pôle culturel du Petit-Chiron. Il s'agira alors de monter le projet en commun avec le service qui en fera la demande.

Le centre d'accueil de loisirs « les Traine-Bottes » et les autres antennes du service jeunesse sont particulièrement susceptibles d'avoir recours à la Micro-folie.

De nombreuses Micro-folie du réseau ont choisi de se doter d'un FabLab. Cet atelier était déjà inclus dans le projet préexistant du pôle culturel du Petit-Chiron. Quoique indépendant de la Micro-folie, il sera pertinent de mettre en place certaines animations liant les 2 équipements.

Le musée numérique met l'accent sur des œuvres d'art à la notoriété internationale. Bien que l'île d'Yeu ne puisse pas se targuer d'avoir été la source d'inspiration d'une telle œuvre, de nombreux artistes l'ont visitée. Il pourra être intéressant de faire le lien entre une production artistique locale et des courants artistiques plus généraux.

Par ailleurs, de nombreuses visites guidées et animations sont proposées par le service patrimoine. La Micro-folie pourra aussi être un outil pour élargir le propos de ces visites centrées sur le patrimoine local.

Notons enfin que la gratuité de l'accès à la Micro-folie est en adéquation avec la politique de lecture publique mise en place dans l'antenne médiathèque du pôle culturel, puisque l'inscription à la médiathèque est gratuite.

E. L'espace numérique et le Fab-lab

Déjà existant sur la commune, l'Espace numérique (ENR) de l'Île d'Yeu est labellisé par la Région Pays de la Loire et NetPublic par la Délégation aux usages de l'Internet. Il participe également au réseau ligérien « Parcours Numérique ». Il a pour ambition de sensibiliser et d'initier à Internet ainsi qu'au multimédia et à la bureautique. Cet espace n'est pas un centre de formation au sens strict. Néanmoins il certifie de la maîtrise de certaines aptitudes. C'est avant tout un lieu de vie qui offre des outils de développement local, d'interaction, de dialogue et d'éducation. D'utilité sociale, culturelle et éducative, il a pour objectif majeur de **réduire la fracture numérique**. Ce service rejoindra la médiathèque et comprendra 6 ordinateurs (y compris celui de la coordinatrice).

Un Fablab (abréviation de « *Fabrication Laboratory* ») sera créé dans la continuité spatiale de l'ERN. Un FabLab est un lieu où des outils de conception et de fabrication – tels des logiciels de CAO, des machines à commande numérique, du matériel électronique, mais aussi de l'outillage traditionnel – sont mis à disposition du public. On y fabrique des prototypes, on répare ou on recycle, on crée un instrument de musique, une console de jeu ou tout autre chose.... Le FabLab du futur équipement sera doté de deux imprimantes 3D, d'une découpeuse laser, d'une brodeuse numérique et d'une surjeteuse numérique.

Un FabLab est aussi et surtout **un lieu d'échange qui vise à créer une communauté d'utilisateurs**, susceptibles de partager de l'expérience, du savoir, des compétences et de s'associer autour de projets ou d'événements collectifs. Un agent recruté spécifiquement et formé sur ces matériels, sera chargé d'organiser des ateliers de découverte puis de faire vivre le lieu selon le public répondant.

F. Les Traînes-Bottes

Le projet pédagogique

Contexte

La gestion de l'accueil de loisirs est confiée à la commune de l'Île d'Yeu.

La commune de l'Île d'Yeu entend offrir à tous les enfants et les jeunes îlais, des temps et des espaces éducatifs favorisant leur insertion dans la vie de citoyen en complémentarité de l'école et lors de leur temps libre ou de loisirs.

Il s'agit de répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes, des milieux les plus divers.

Ce projet pédagogique découle du projet éducatif de la municipalité de l'Île d'Yeu.

Les objectifs s'appuient essentiellement sur l'épanouissement de l'enfant et son bien être au sein d'une collectivité. Ils mettent également en avant la socialisation et l'apprentissage de la vie collective. L'enfant doit pouvoir, à son rythme, s'épanouir au sein de l'accueil de loisirs.

Chaque acte éducatif se déroulera toujours dans le respect de la dignité des enfants et des jeunes, dans leur écoute et dans la prise en compte de leur parole.

Les locaux

Depuis fin 2019, l'accueil de loisirs est situé au 81 rue Duguay Trouin, en attendant la construction d'un futur local.

C'est un modulaire de 120m², où nous avons :

- Un bureau pour l'équipe d'animation,
- Un espace pour les jeux de société avec un billard,
- Un espace cuisine
- Un espace pour les activités manuelles et créatives,
- Un espace « coin détente » avec une petite bibliothèque

L'accueil de loisirs est situé à côté du complexe sportif et du bois de la Citadelle, à 500 m de l'école du Ponant et du collège les Sicardières et à 800m de l'école et du collège de Notre Dame du Port.

Les locaux sont mutualisés entre l'accueil périscolaire en période scolaire et l'accueil de loisirs, les mercredis, les samedis et les vacances scolaires.

Le public

L'accueil de loisirs accepte les enfants, sans aucune discrimination, de 9 à 12 ans inclus, scolarisé sur la commune de l'Île d'Yeu mais également les enfants scolarisés sur le continent.

L'accueil de loisirs est accessible aux enfants dès leurs 9 ans. A partir des vacances de printemps, tous les enfants qui sont dans l'année de leurs 9 ans quittent l'accueil de loisirs La Baleine Bleue (6-8 ans) et sont accueillis aux Traîne-Bottes.

La capacité d'accueil est de 40 enfants.

Afin de structurer des objectifs permettant un épanouissement des enfants, nous nous basons sur les besoins généraux du public tout en tenant compte des particularités de chacun.

Caractéristiques Physiques	Application
Besoin de se dépenser	Donner le goût de l'effort physique, organiser des activités variées en plein air
Besoin de découverte	Rompre la routine journalière en proposant des activités nouvelles, des sorties, pique-nique...
Besoin de protection et d'autorité	Être attentif afin de prévenir le danger Être ferme et juste
Besoin d'identité	Prendre en compte la différence de sexe

Caractéristiques Mentales	Application
Besoin de comprendre	Proposer des jeux de réflexion, de raisonnement (jeu de piste, jeu d'enquête...)
Besoin de connaissance	Bibliothèque adaptée, discussion autour d'un thème... Encourager leur curiosité
Besoin de se faire entendre	Appuyer sur le principe « d'enfant acteur », mettre en place un moyen pour récolter leurs idées d'activités Être à l'écoute et disponible
Caractéristiques Sociales	Application
Besoin d'être accepté	Veiller à ne pas avoir d'exclu dans le groupe
Besoin d'organisation	Établir des règles de vie, être clair sur leurs droits et leurs devoirs, et faire respecter l'autorité
Besoin d'autonomie	L'enfant veut être responsable de ses actes, mais il a besoin encore d'être accompagné dans ses démarches et envies
Besoin d'appartenance à un groupe	Favoriser les jeux collectifs

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée :

- d'une directrice diplômée BPJEPS LPT et du BSB (Brevet surveillant de baignade)
- d'une adjointe de direction diplômée BAFD et du BSB
- d'un animateur diplômé BPJEPS ATP et du BSB
- d'une animatrice diplômée BAFA

L'équipe se réunit une fois par semaine, le mardi matin pour faire le point sur la semaine passée, organiser les missions et les tâches de chacun.

L'été, l'équipe s'agrandit avec deux animateurs diplômés minimum du BAFA ou équivalent. Une réunion d'équipe se fait tous les jeudis soirs pour faire le point sur la semaine passée, les activités à venir et les divers problèmes que l'on a pu rencontrer.

Nous accueillons, en fonction des demandes des stagiaires BAFA, BPJEPS, BAC PRO, licence animation. Un livret d'accueil a été travaillé en équipe.

Etre animateur, c'est ...

Un métier

- ✓ Créer un relationnel courtois et professionnel avec les familles
- ✓ Travailler en accord avec le projet pédagogique
- ✓ Être dynamique et faire preuve d'initiative
- ✓ Faire preuve de spontanéité et accepter l'imprévu
- ✓ Mettre en place des activités innovantes centrées sur des apports pour l'enfant

Etre garant de la sécurité physique et affective des enfants accueillis

- ✓ Connaître la réglementation des ACM
- ✓ Observer, anticiper, et prévenir les risques au maximum
- ✓ Être vigilant et assurer une surveillance active au quotidien
- ✓ Se tenir informer des enfants présentant un PAI ou une particularité
- ✓ Compter les enfants, connaître au quotidien l'effectif des enfants présents

Une attitude

- ✓ Être ponctuel et assidu
- ✓ Être spontané
- ✓ Avoir une tenue vestimentaire adaptée et correcte
- ✓ Adopter un langage correct et approprié à l'âge des enfants
- ✓ Avoir l'esprit d'équipe
- ✓ Être dynamique et avoir l'esprit d'initiative
- ✓ Etre exemplaire

Un relationnel de qualité avec :

- Les enfants
 - ✓ Faire preuve d'écoute et bienveillance
 - ✓ Ne pas sanctionner sans discussion
 - ✓ Se comporter en adulte responsable, en veillant à rester neutre, avec la distance et le recul nécessaire
 - ✓ Respecter l'individualité de chaque enfant au sein de la collectivité
- Ses collègues
 - ✓ Favoriser l'écoute, le dialogue et la concertation au sein de l'équipe
 - ✓ Adopter une attitude bienveillante avec tout le monde, accepter les remarques constructives, analyser, former et être formé
- Les familles
 - ✓ Créer un relationnel courtois et professionnel avec les familles

- ✓ Pouvoir établir une relation individualisée avec chaque famille
- ✓ Savoir être accueillant et à l'écoute
- ✓ Tenir les familles informées du déroulement de la journée
- ✓ Avoir une attitude adéquate

Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

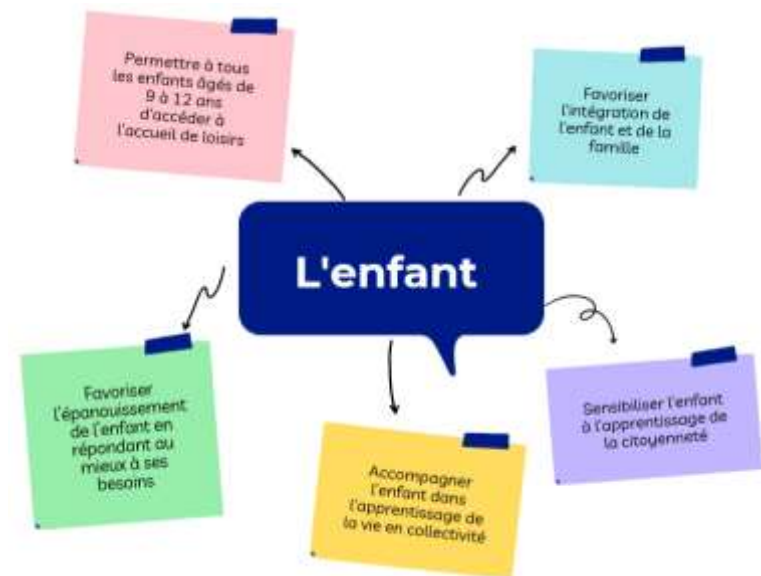
Les objectifs du projet éducatif

Le projet éducatif vise à proposer aux parents islais des lieux où ils peuvent confier leurs enfants en toute sécurité physique et affective. Les accueils de loisirs sont orientées vers le développement harmonieux de l'enfant et son épanouissement, tant sur le plan physique, psychologique, intellectuel et culturel en ayant toujours le souci de lui permettre de s'ouvrir aux autres au sein de la cité. L'accueil de loisirs les Traine- Bottes a vocation d'être un lieu où les enfants peuvent aller, venir, avec des animateurs présents qui proposent, invitent, incitent à l'activité et à la construction.

Deux axes de travail pour cette tranche d'âge : l'information et l'animation

- Proposer des activités en lien direct avec les diverses ressources de l'île (associatives et artisanales).
- Monter avec ces préados des projets d'organisation de leurs loisirs (après-midis, veillées, sorties etc.)

Les intentions éducatives



Les objectifs pédagogiques

Permettre à tous les enfants âgés de 9 à 12 ans d'accéder à l'accueil de loisirs.

- ✓ En proposant un accès à la structure avec d'une adhésion de 20€ pour l'année
- ✓ En ouvrant la structure aux enfants continentaux (avec une

adhésion de 30€)

- ✓ En communiquant les programmes d'animation
- Distribution de programmes dans les écoles et collèges pour tous les enfants âgés de 9 à 12 ans de notre territoire

- Envoie de mails à tous les parents des enfants concernés et mise en ligne sur l'espace citoyen

Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins

- ✓ Prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant
- Connaissances des différentes caractéristiques des enfants selon leur âge
- Respect des différents temps de vie quotidienne (accueils, temps d'animation, temps calme...)
- Temps d'échanges et discussions avec les enfants
- ✓ Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
- Respect de la réglementation en accueil de loisirs
- Mise en place de règles de vie
- Bienveillance et vigilance de la part des animateurs
- ✓ Respecter le besoin d'autonomie de l'enfant
- Le laisser faire et l'accompagner (vie quotidienne et temps d'activité)
- Mise à disposition de matériel et d'espaces d'activités au quotidien
- Donner la possibilité de se servir pendant les goûters et de participer au rangement
- Inviter l'enfant à se rendre seul aux Traine-Bottes et à en repartir seul avec une autorisation parentale
- Privilégier les déplacements à vélo lors des sorties pour développer leur autonomie
- ✓ Rendre l'enfant acteur de ses loisirs
- Proposer des programmes d'animations variés et inviter les enfants à se préinscrire selon ses choix
- Laisser libre accès à divers matériaux et espaces de jeux
- Les impliquer dans les propositions d'animations
- ✓ Satisfaire les besoins de l'enfant en matière de découverte, créativité et imaginaire
- Par des animations diversifiées (activités manuelles, jeux, théâtre...)
- Par l'organisation de spectacles, grands jeux (participation, rôles, organisation...)
- Par la mise en place d'ateliers « découvertes » avec des intervenants locaux : artisans, professionnels, associations...
- Par des sorties extérieures sur le continent
- En proposant un tarif préférentiel pour aller au cinéma

Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité

- ✓ Guider l'enfant dans la notion de vivre ensemble
- Mise en place de règles de vie
- Mise en place de charte pour les séjours
- ✓ Faire participer les enfants aux différents temps de vie quotidienne
- Participation à l'organisation des activités
- Rangement des activités
- ✓ Encourager la mixité sociale et les échanges relationnels
- Temps d'échanges et d'écoute
- Jeux de connaissances et de coopération
- Rencontres inter-structures
- Rencontres inter-communes
- Sorties sur le continent
- Séjours d'été

Sensibiliser l'enfant à l'apprentissage de la citoyenneté

- ✓ Favoriser le respect de l'environnement au quotidien
- Poubelles de tri
- Activités manuelles avec matériaux de récupération
- Sensibilisation régulière au non-gaspillage (papier à dessin, lumière, nourriture)
- ✓ Développer l'entraide et la solidarité entre les enfants
- Grands jeux collectifs et de coopération
- Animations en petits groupes
- Temps d'échanges
- ✓ Favoriser les relations et les échanges avec des personnes extérieures
- Activités communes avec d'autres structures du service enfance jeunesse
- Ateliers découvertes avec des intervenants locaux : artisans, professionnels, associations...

- Rencontre inter-communes
- Echanges avec la bibliothèque et emprunts de livres
- Implication des commerçants dans les animations
- ✓ Amener l'enfant à découvrir les richesses qui l'entourent
- Sorties culturelles et locales
- Intervenants extérieurs
- Thématiques spécifiques dans les programmes d'animation
- Animations en partenariat avec les différents services de la commune : culture, patrimoine, environnement, ferme municipale...
- Savoirs faire des animateurs

Favoriser l'intégration de l'enfant et de la famille

- ✓ Permettre un accueil personnalisé pour tous
- Recevoir et écouter les familles
- Tenir compte des spécificités de l'enfant
- Valoriser l'enfant dans ses compétences
- Intégration d'enfant porteur de handicap
- ✓ Faciliter la communication avec les familles
- Lors des temps d'accueil (accueil individuel, échanges avec les parents)
- Disponibilité et écoute de l'équipe d'animation
- Diversifier les supports de communications (panneaux d'affichage, programmes, affichages des plannings et des évènements)
- Organisation d'évènements conviviaux (soirées parents-enfants, animation parents-enfant, portes ouvertes)
- Réunions d'informations (nouveaux adhérents, séjours)
- ✓ Maintenir une cohérence éducative entre les différentes structures enfance jeunesse de la commune
- Passerelle avec l'accueil de loisirs de la Baleine Bleue (échanges et informations aux familles, temps d'adaptation)
- Temps d'animations communs avec les autres structures
- Temps de préparation entre les différentes équipes

Organisation et fonctionnement

L'accueil de loisirs (mercredi, samedi, vacances scolaires)

Les modalités d'inscription

L'accueil de loisirs fonctionne toute l'année, les mercredis, les samedis et les vacances scolaires.

Un programme d'animation des samedis est donné aux enfants pour les samedis. Nous demandons aux enfants de s'inscrire aux animations.

Les inscriptions des samedis s'effectuent sur l'espace citoyen ou sur la même feuille que celle des mercredis, le 15 du mois pour le mois suivant.

Pour les vacances scolaires, un programme est distribué aux enfants avec un bulletin de pré-inscription où nous demandons aux enfants de s'inscrire par ordre de choix. Le nombre de places étant limité, nous établissons les listes d'inscrits en fonction des choix des enfants et portons attention à ce que chaque enfant puisse participer à l'une des animations proposées. Les confirmations d'inscription sont ensuite affichées au centre et envoyés par mail aux parents avec la feuille de présence aux demi-journées que les parents remplissent.

L'accueil de loisirs est prioritairement ouvert aux enfants de la commune. Les enfants hors commune peuvent avoir accès aux accueils sous condition de disponibilités.

Une adhésion de 20€ par enfant est demandée pour l'année, elle prend effet de septembre à fin août de l'année suivante, mais les enfants peuvent adhérer en cours d'année.

Cette adhésion permet aux enfants de participer aux activités organisées par l'accueil de loisirs et d'acheter des tickets cinéma au tarif de 2€50.

Les enfants continentaux seront tenus de régler l'adhésion au tarif de 30€ et ne bénéficient pas de l'achat de ticket cinéma.

Les tarifs des activités payantes sont établis en fonction du quotient familial des parents, avec un minimum de 3 tranches de prix différentes.

Les horaires d'accueil

La structure est ouverte de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 18h30 les mercredis et vacances scolaires. Le samedi, nous accueillons les enfants de 14h à 18h. Selon le programme d'animation, le centre est exceptionnellement ouvert en soirée.

Journée type et fonctionnement

Mercredi et petites vacances scolaires

8h45-9h45	Arrivées échelonnées Temps libre
9h45-10h	Rangement Rassemblement/appel
10h-12h	Activité en groupe Rangement
12h-12h15	Départs des enfants – Accueil des parents

13h45-14h45	Arrivées échelonnées Temps libre
14h45-15h	Rangement Rassemblement/appel
15h-16h30	Activités en groupe
16h30-17h	Goûter (apporter par les enfants)
17h-18h	Reprise de l'activité ou temps libre Rangement
18h-18h30	Temps libre Départs échelonnés – Accueil des parents

Le matin :

Les activités commencent à 10h pour se terminer à 12h15. Les enfants viennent avec une inscription préalable. Pour les enfants qui ne sont pas inscrits aux activités du programme, un animateur est force de proposition en fonction des envies et besoins des enfants.

L'après-midi :

Les activités débutent à 15h00 pour se terminer à 17h00. Le goûter est fourni par les familles et le rangement des salles se fait sur le créneau 17h00/18h00. Les déplacements se font à pied, en vélo ou occasionnellement avec le minibus du service. A la fin des activités les enfants regagnent la structure, accompagnés des animateurs. Ils y restent jusqu'à la fermeture où repartent chez eux à partir de 18h, après en avoir averti les animateurs et avec un accord parentale écrit.

Grandes vacances scolaires

8h45-9h45	Arrivées échelonnées Temps libre
9h45-10h	Rangement Rassemblement/appel
10h-12h	Activité en groupe Rangement
12h-12h15	Départs échelonnés – Accueil des parents

13h45-14h45	Arrivées échelonnées Temps libre
14h45-15h	Rangement Rassemblement/appel
15h-16h30	Départ des Traine-Bottes en vélo ou à pied Activités tous ensemble
16h30-17h	Goûter (apporté par les enfants)
17h-18h	Reprise de l'activité Retour aux Traine Bottes pour 18h
18h-18h30	Temps libre Départs échelonnés

Les matins, un accueil libre, une activité ou un stage est proposé aux enfants. Les après-midis, tout le monde participe à l'activité proposée et la structure est donc fermée de 15h à 18h.

Les déplacements se font le plus souvent en vélo. Les enfants sont tenus de posséder un vélo en bon état de marche et de se munir d'un casque et de chaussures fermées.

Les activités

Le modulaire dédié à l'accueil et ses extérieurs (terrains stabilisés, prairie, forêt et complexe sportif à proximité) offrent un cadre idéal à la pratique de nombreuses activités.

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs pédagogiques fixés et d'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

L'accueil de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié.

L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée. Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout soit en vacances, soit en temps extrascolaire, et que l'accueil de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Les programmes d'animations sont réalisés en réunion d'équipe et tiennent compte des propositions des enfants. Nous y notons les animations phares, les mini-stages, les sorties extérieures et les soirées. Le programme est ensuite distribué aux enfants et diffusé sur l'espace citoyen pour les parents. Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agit pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de les aider à faire, de trouver les mots pour les encourager à participer, mais sans jamais forcer.

Des pôles permanents et en autonomie proposent du petit bricolage, des jeux de société, des jeux d'extérieurs (ballons, raquettes, pétanque, molky...).

Les activités sportives

Les activités sportives sont encadrées par un animateur diplômé BPJEPS Activité Physique pour Tous, spécialité Educateur Sportif. Elles sont organisées en lien avec le responsable du complexe sportif (diplômé ETAPS) et parfois en collaboration avec l'animateur stagiaire en formation BPJEPS APT.

Les activités spécifiques

Des activités sportives, créatives ou artistiques sont proposées aux enfants et encadrées par des intervenants extérieurs locaux, brevetés de diplômes pouvant encadrer des activités spécifiques :

- l'association CAVAL pour les stages kayak,
- le centre équestre les Violettes pour les stages équitation,
- Ile Evasion Yeu pour le char à voile,
- l'école de voile pour les stages voile
- Sub'Evasion pour les randonnées palmées

Des conventions de partenariat sont signées entre la mairie et les partenaires.

Les soirées

Nous organisons des soirées à thème pendant les vacances scolaires ou le samedi. Les enfants reviennent sur la structure le soir vers 19h, nous préparons généralement le repas avec eux, nous mangeons ensemble et des animations leurs sont proposées. Les soirées se finissent généralement vers 22h. Nous organisons ces soirées en fonction des tranches d'âge. Nous proposons aussi des soirées à l'extérieur, et des soirées parents-enfants.

Les ateliers « découverte »

Dans le cadre des activités proposées aux adhérents à l'accueil de loisirs des Traine-Bottes, des ateliers « découverte » sont mis en place et proposés aux enfants. Ce sont des ateliers artistiques, sportifs ou culturels. Ces ateliers sont encadrés par des professionnels ou par des bénévoles d'une association et sont mis en place en dehors de la structure, souvent sur le lieu de travail des professionnels ou dans les locaux des associations.

A chaque nouvelle rentrée, la palette d'ateliers se renouvelle en accueillant de nouveaux intervenants.

Un atelier découverte regroupe 5 séances de 1h30 chacune. Depuis la réforme des rythmes scolaires, les ateliers sont organisés après l'école et aussi sur des mercredis et samedis :

- le lundi, le mardi, jeudi ou le vendredi de 17h à 18h30
- le mercredi de 10h à 11h30
- le samedi de 10h à 11h30

Les ateliers sont proposés sur le temps périscolaire et le samedi et jamais pendant les vacances scolaires. Cela fonctionne par « cycle » :

Cycle 2 : entre les vacances d'automne et les vacances de Noël

Cycle 3 : entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver

Cycle 4 : entre les vacances d'hiver de et les vacances de printemps

Cycle 5 : entre les vacances de Pâques et les vacances d'été

Le cycle 1, entre les vacances d'été et les vacances d'automne est réservé à la mise en place des groupes d'enfants en fonction de leurs disponibilités et de leurs inscriptions aux ateliers.

Ces ateliers fonctionnent en petit groupe mais avec un minimum de 5 enfants par séance. Certains ateliers peuvent accueillir seulement 4 enfants pour la bonne conduite de l'atelier.

Ces ateliers contribuent au succès de la structure et restent indispensables au développement culturel, artistique et sportif des enfants, une des grandes lignes de notre projet pédagogique. Nous demandons une participation de 20€ pour chaque atelier aux familles.

Pour 2022/2023, 10 ateliers ont été présenté à la porte ouverte des Traine-Bottes :

- Atelier coiffure à clipser avec Hysute (France Arquillère)
- Atelier char à voile avec Ile Evasion Yeu (Patrice Chauviteau)
- Atelier cinéma avec Oya Film (Olivier Gadal)
- Atelier photo avec Oya Film (Olivier Gadal)
- Atelier peinture avec Milooz (Emilie Villarbu)
- Atelier couture avec Maëliiss Bouttier
- Atelier tissage avec Maëliiss Bouttier
- Atelier initiation aéronautique avec l'aéroclub (Guy Silencieux)
- Atelier Création de planeurs avec l'Association des modèles réduits de l'île d'Yeu)
- Atelier Poterie (tour) avec l'Atelier du Caillou Blanc (Astrid Mollé)

Des conventions de partenariat sont signées entre la mairie et les partenaires, et les intervenants sont déclarés sur la TAM. Les enfants sont sous la responsabilité de leur parent sur les temps de trajet et sous la responsabilité des intervenants sur lors de l'atelier.

Les ateliers pour 2023/2024 sont en préparation et seront présentés aux familles le samedi 30 septembre 2023.

Les sorties extérieures

Afin de contribuer au développement culturel et sportif des enfants et les ouvrir sur l'extérieur de l'île tout en développant leur autonomie et les responsabiliser, nous soutenons l'importance d'organiser des sorties à la journée sur le continent pendant les petites vacances scolaires.

Nous demandons une participation aux familles en fonction de leur quotient familial, ce qui finance environ la moitié de chaque sortie.

Nous ouvrons ces sorties à un maximum de 24 places afin que les adhérents des Traine-Bottes puissent profiter de ces moments privilégiés, qui les emmènent à la découverte d'activités, de rencontre et de partage. Les sorties sur le continent sont toujours synonyme de bonne ambiance et de découverte chez les enfants. Ils sont heureux de quitter momentanément leur île, entre copains, et de partir à l'aventure. C'est aussi un vrai moment de partage entre les animateurs et les enfants.

Un tirage au sort est effectué si le nombre d'enfants inscrits est supérieur au nombre de place. Une autorisation parentale est demandée pour chaque sortie. Sans cette autorisation, nous n'emmenons pas l'enfant.

Les rencontres inter-communes

Les Traine-Bottes se sont rattachés au collectif Nord-Ouest Vendée. Des rencontres inter-structures sont organisées à chaque vacance scolaire, dans une structure différente et avec des animations différentes à chaque fois. Les enfants de l'île rencontrent alors des enfants du même âge habitants le nord-ouest Vendée, le temps d'une journée ou deux.

Les séjours

Des séjours de vacances ou des séjours courts sont proposés chaque été. Ils sont créés et répartis en différentes tranches d'âges :

- un séjour de 3 jours-2 nuits pour les 9-10 ans
- un séjour de 4 jours-3 nuits pour les 9-10 ans
- un séjour de 5 jours-4 nuits pour les 11-12 ans

L'hébergement s'effectue soit en toile de tente dans l'enceinte de campings municipaux ou agréés Jeunesse et Sport, soit en hébergements en pension complète agréés Jeunesse et Sport.

Le nombre de places est limité à 15 ou 24 enfants et 3 animateurs selon les séjours. Le groupe des participants se forme sur inscription avec des enfants motivés et intéressés par le séjour. Ils sont encadrés par deux animateurs diplômés et d'un directeur, conformément à la réglementation.

La plaquette des séjours est envoyée par mail aux familles des adhérents de la structure.

Les enfants peuvent participer à un seul séjour. L'équipe équilibre et réparti les enfants dans les différents séjours et si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places, nous faisons un tirage au sort.

Les séjours doivent être des moments privilégiés dans la vie de chacun des participants et des membres de l'équipe d'encadrement. Ils doivent permettre aux enfants de devenir des citoyens responsables et autonomes, ouverts sur le monde et respectueux des autres.

Les objectifs pédagogiques de nos séjours :

- Permettre aux enfants de se rencontrer et de vivre un temps de vacances ensemble, en sortant du contexte familial et environnemental
- Favoriser l'autonomie de l'enfant et lui apprendre à vivre en collectivité
- Favoriser des relations fondées sur le respect et l'entraide.
- Développer l'intérêt des activités nouvelles, peu accessibles au quotidien

L'accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les modalités d'inscription

Les enfants du CE2 à la 6^{ème} sont accueillis dans les locaux des Traine-Bottes pour l'accueil périscolaire.

Les enfants scolarisés à l'école du Ponant et au collège les Sicardières pourront s'y rendre à pied ou à vélo. Les enfants de Notre Dame du Port s'y rendent à pied, à vélo ou avec le bus municipal de ramassage scolaire qui les emmène à Ponant (ce service est gratuit).

Une autorisation parentale est demandée pour autoriser ou pas les enfants à venir et/ou partir seul de l'accueil périscolaire. Pour les enfants non autorisés, un animateur les accompagnera de Ponant aux Traine-Bottes.

L'accueil périscolaire fonctionne toute l'année, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

Les réservations se font à partir du 15 du mois précédent pour le mois suivant, en ligne sur l'Espace Citoyen ou avec une feuille de réservations.

Les demandes de rajouts sont traitées en fonction des effectifs prévus

L'accueil périscolaire est payant à la demi-heure et le goûter est fourni aux enfants inscrits. La facture est communiquée par le PIF pour le paiement de cet accueil. Nous ne facturons pas si l'absence est justifiée ou si elle a été communiquée à l'équipe au moins 5 jours en amont.

Si l'enfant n'est pas inscrit à l'accueil de loisirs, une fiche sanitaire de liaison est demandée aux parents.

Horaires d'accueil

L'accueil périscolaire est ouvert de 16h30 à 19h.

Si une famille souhaite bénéficier d'un accueil périscolaire le matin avant l'école, cela est possible mais l'accueil se fait au sein du périscolaire de Ponant. Cet accueil est ouvert de 7h45 à 08h45.

Activités

Les animateurs privilégient les moments d'échange et de détente avec les enfants autour de différents jeux, bricolage ou pendant le goûter.

A l'initiative des enfants, un temps pour faire leurs devoirs leur est proposé. Lorsque le temps le permet, l'espace et les animations extérieures sont privilégiés.

Protocole de transfert de responsabilité

Les enfants inscrits au périscolaire sont appelés et pointés par un animateur dans les classes de l'école du Ponant. Les enfants de l'école de Notre Dame sont accueillis à la sortie du bus et l'animateur accompagne ses enfants et ceux qui n'ont pas l'autorisation de rejoindre seul le périscolaire. Un deuxième pointage est fait à l'arrivée des enfants dans la structure pour vérifier si l'ensemble des enfants est arrivé.

Le protocole pour l'accueil de nouveaux enfants (même en cours d'année)

L'inscription à l'accueil de loisirs est possible tout au long de l'année. Nous voulons rencontrer individuellement chaque nouvel enfant et ses parents avant son accueil aux Traine-Bottes. Ce moment privilégié du premier contact doit permettre aux parents d'échanger avec la directrice, directrice adjointe ou animateurs sur les besoins, les particularités de l'enfant, les allergies, les devoirs, les autorisations de sorties...

Lors de ce premier rendez-vous, nous présentons la structure, son fonctionnement accueil de loisirs/accueil périscolaire, donnons les horaires, le projet pédagogique et présentons les animateurs présents ou à l'aide du trombinoscope s'ils sont absents.

Un dossier d'inscription est rempli avec le parent et l'adhésion finalise l'inscription de son enfant.

Un retour à l'équipe est fait ensuite en réunion ou noté dans le cahier de transmission.

Santé, sécurité

Santé

Pour inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs, les parents doivent au préalable remplir une fiche sanitaire où sont stipulés les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale. Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

Les listes de santé, PAI, sont établies chaque année lors des renouvellements de dossiers et mis à jour régulièrement.

Le tableau de santé est à disposition de toute l'équipe d'animation dans le cahier des présences.

Avant chaque période, les trousse à pharmacie sont vérifiées et les éléments manquants sont ajoutés à l'aide de la réserve. Nous disposons également d'une pharmacie dans le bureau et d'une trousse spéciale surveillant de baignade. Les soins sont notés sur le cahier de pharmacie. Ils sont réalisés par un animateur titulaire du PSC1 ou du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

Lors de tout déplacement, les animateurs prennent systématiquement les trousse de secours et la liste des enfants. Les fiches sanitaires sont prises lors des sorties et séjours sur le continent

Les enfants ne peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs en cas de fièvre ou maladies contagieuses. Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sur le centre sans présentation de l'ordonnance correspondante.

Sécurité

Accueillir et gérer un public d'enfants suppose de vérifier en permanence que l'environnement matériel et les comportements humains garantissent de bonnes conditions de sécurité. Toute l'équipe doit redoubler de vigilance pour la surveillance des enfants. La directrice veille à ce que la sécurité soit assurée sinon elle intervient immédiatement auprès des animateurs.

Il est également important d'informer les enfants eux-mêmes des risques de la vie quotidienne. Chaque animateur veille à la sécurité du lieu avant de démarrer une animation. Il doit veiller en permanence à ne laisser aucun matériel dangereux à disposition des enfants (cutter, pistolet à colles, fer à repasser...)

Des fiches mémos détaillées sont également distribuées à chaque animateur et mis à disposition dans le classeur « Réglementation » :

- fiche mémo règle de conduite animateurs
- fiche mémo santé, sécurité, alimentation
- fiche mémo accident et incendie
- fiche mémo déplacement sorties et déplacement à pied
- fiche mémo déplacement en vélo
- fiche mémo déplacement en mini-bus
- fiches mémo journée type
- fiche mémo temps de plage
- fiche mémo baignade
- fiches mémo fonctionnement accueils périscolaire

L'assistant sanitaire

L'ensemble de l'équipe permanente est formé au PSC1 ou au SST (Sauveteur secouriste du travail).

Une animatrice est nommée responsable de la pharmacie et doit effectuer un contrôle des trousseaux à pharmacie régulièrement et anticiper les commandes.

Sur chaque séjour, un animateur est nommé assistant sanitaire et assure la gestion des traitements médicamenteux des enfants.

Sécurité alimentaire

Les goûters sont fournis par le supermarché qui veille au respect de la chaîne de froid (camions frigorifiques). Les animateurs préparent le goûter chaque jour de périscolaire en respectant plusieurs règles :

- Lavage des mains
- Utilisation d'un support propre pour la préparation
- Noter dans le cahier de traçabilité le nom des produits, les dates et numéros de lots, le code-barres et le fournisseur.

- Ranger et nettoyer le plan de travail après chaque goûter

En cas d'atelier cuisine avec les enfants, les mêmes règles sont appliquées et doivent également :

- S'assurer que les enfants se soient tous lavés les mains correctement
- Garder un échantillon de toute nourriture transformée

L'équipe veille également régulièrement à faire le tri des denrées entamées et notent systématiquement la date d'ouverture des aliments.

Cadre et règles

La directrice et son équipe d'animation sont garants du respect de la réglementation en vigueur dans l'accueil de mineurs et des règles établies au sein de l'accueil.

Les règles de vie reprennent l'ensemble des objectifs déclinés ci-dessus et permettent de rappeler aux enfants et aux animateurs la « marche à suivre ». Elles s'appliquent à l'ensemble des enfants et des adultes fréquentant la structure et à l'extérieur par souci d'une vie collective harmonieuse :

- Respect des animateurs, des autres enfants, des locaux et du matériel
- Faire attention au gaspillage et aux tris de ses déchets
- Apporter un goûter équilibré (pas de sucreries)
- Utiliser avec soin les différents jeux et jouets avec soin et ranger ce qui a été utilisé après chaque activité
- Se déplacer en respectant le code de la route et les règles de sécurité sur la route
- Ne pas mettre en danger les autres enfants
- Se respecter mutuellement (ne pas s'insulter, ne pas se battre)

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte à l'intégrité physique, morale ou psychologique des autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.

Si le comportement persiste, une sanction voir exclusion pourra être décidée par le Service Jeunesse dans un souci de protection des autres enfants.

En cas de dégradation matérielle qui occasionnerait un coût financier, un dédommagement pourra être demandé aux familles. En cas de dégradation simple, une réparation par l'enfant sera exigée.

Les projets

Des ateliers parents-enfants

Des ateliers parents enfants sont mis en place les samedis ou pendant les vacances scolaires. Des thématiques sont définies et plusieurs ateliers sont proposés afin de répondre à tous les publics.

L'idée des ateliers parents-enfants est née suite à une enquête de l'équipe des Traine-Bottes auprès des familles qui révèle que les enfants comme les parents souhaitent passer du temps ensemble, en famille le samedi. Les animateurs des Traine-Bottes ont donc programmé des activités parents-enfants permettant de partager un moment convivial et ludique en famille. Cette proposition a rencontré tout de suite un fort intérêt.

Il s'agit de proposer des activités variées, accessibles aux enfants comme aux parents. Ces temps sont l'occasion de valoriser les savoir-faire de chacun et de tisser du lien et de la complicité entre adultes et enfants.

De nombreuses rencontres ont déjà été mises en place remportant un grand succès. Face à cet engouement et à la forte participation des familles nous poursuivrons ces propositions en 2023 et nous avons le souhait de proposer aux parents de s'investir davantage, en proposant leur activité, en partageant avec les autres, leurs compétences ou leurs connaissances.

Le permis vélo niveau 1

Nous proposons à tous les enfants qui sont sur leur année de 9 ans, de passer la pratique du permis vélo niveau 1. La théorie est vue en classe de CE2. Le 2^{ème} niveau est passé en CM2 avec la pratique et un rappel sur la théorie.

Ce permis vélo se déroule sur 3 ateliers, généralement mis en place sur un ou deux mercredis, en fonction du nombre d'enfants inscrits :

- Code de la route et réglementation en partenariat avec la Police Municipale
- Atelier mécanique (chaque enfant emmène son propre vélo) en partenariat avec le mécanicien du service technique
- Exercices à vélo puis grand parcours vélo

L'apprentissage du vélo est une des premières étapes de l'autonomie des enfants. C'est un moment important qui ne doit pas laisser place à l'improvisation. Savoir faire du vélo, ce n'est pas seulement tenir en équilibre, c'est aussi maîtriser complètement son vélo et comprendre l'environnement de la circulation.

Ce permis vélo nous permet aussi de voir si les enfants sont à l'aise à vélo. Cela nous permet d'avoir un regard aussi sur l'état du vélo. Nous leur remettons une petite fiche à redonner à leurs parents pour faire les révisions nécessaires avant l'été. En effet, tous les trajets à l'extérieur de la structure se font en vélo et il est primordial pour le bon déroulement de ces trajets que les enfants aient un vélo en bon état et qu'ils soient à l'aise. Nous sommes attentifs aux enfants qui le sont moins et nous les mettons en confiance en faisant des groupes par niveaux et en proposant aux enfants moins habiles de venir juste derrière l'animateur ou juste devant l'animateur qui ferme le convoi.

Des animations au potager

En collaboration avec le collège les Sicardières et en partenariat avec le maraicher de la ferme municipale, un potager, positionné derrière l'école du Ponant, est mutualisé entre les accueils de loisirs le collège. Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs mais également le périscolaire de Ponant sont accompagnés des équipes, et participent à son entretien ou à des activités de plantation.

Un projet de plantation à la ferme municipale est aussi en cours.

Petits reporters

Un projet Petit Reporter va être mis en place durant l'année 2023. Afin de valoriser les actions, activités, sorties, séjours et autres du service jeunesse, une publication sous forme de journal sera donnée à la population de l'île. Afin d'impliquer les enfants des Traine-Bottes dans ce projet, c'est eux-mêmes qui iront à la rencontre des animateurs, directeurs de l'ensemble des structures du service jeunesse. Ils seront munis d'un dictaphone, appareil photo pour les interviews. L'objectif de ce projet est de faire une parution par trimestre.

Rencontres sportives inter-structures

Des événements sportifs inter-structures sont pilotés par les animateurs sportifs du Service Jeunesse, diplômés BPJEPS APT ou en cours de formation. L'objectif est de rassembler les différentes structures du service jeunesse sur des événements sportifs et ainsi de développer l'esprit de coopération entre les enfants et de leur apprendre à se connaître.

Evaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de vérifier sa pertinence et sa cohérence en référence au projet éducatif.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence.

Cette évaluation se fera par le biais de réunion bilan avec l'équipe d'animation et de bilan avec les enfants pendant les rassemblements. Des outils ou supports pourront être utilisés avec les enfants pour rendre ces bilans plus ludiques.

L'été, des réunions de bilans pour les vacances sont mises en place chaque semaine (jeudis soir) dans le but de partager les retours de l'équipe sur la semaine passée et des actions à améliorer.

Pour les petites vacances scolaires, une réunion de bilan a lieu après les vacances.

Ces temps de réunions sont consignés dans un cahier de transmission.

IV. LES MOYENS

A. Les moyens humains :

Médiathèque :

1 poste de responsable de la médiathèque (Cat B ou C)

1 poste de médiathécaire (Cat C)

1 poste de médiathécaire (50%), responsable de l'espace numérique et du Fab-Lab (50%)

Service Patrimoine et archéologique :

1 poste de responsable du service patrimoine (Cat B)

1 poste d'adjoint du patrimoine (75%) et animatrice de la Micro-Folie (25%) (Cat C)

1 poste d'adjointe du patrimoine responsable des expositions et de la collecte de mémoire vive (Cat C)

1 poste d'agent d'entretien et de maintenance au service Patrimoine (Cat C)

Archives municipales :

1 poste d'archiviste (50%) (Cat C)

Coordination générale :

1 poste de Directeur du Service Culture, coordinateur général (Cat A)

Accueil de loisirs des Traînes-Bottes :

1 directrice diplômée BPJEPS LPT et du BSB (Brevet surveillant de baignade)

1 adjointe de direction diplômée BAFD et du BSB

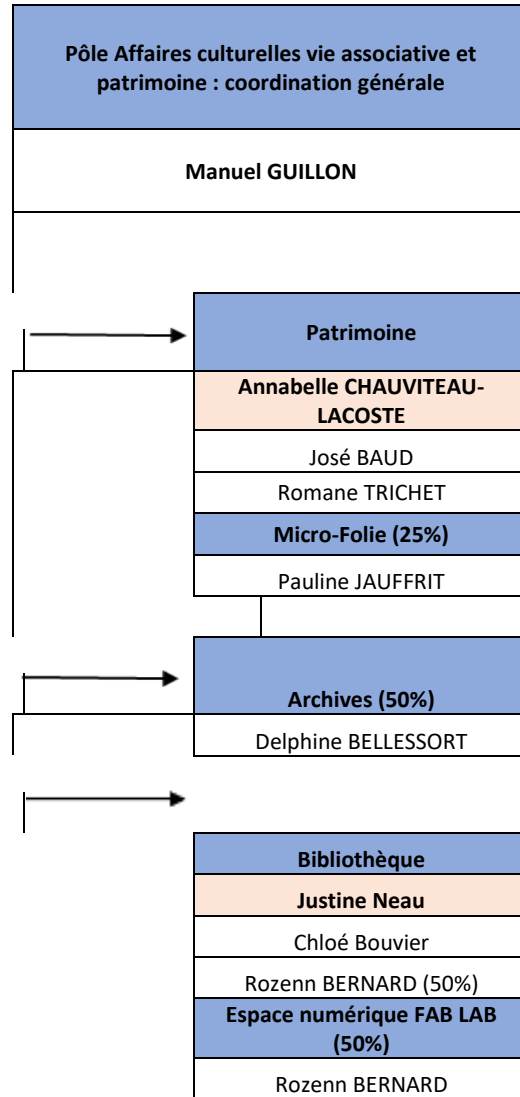
1 animateur diplômée BPJEPS ATP et du BSB

1 animatrice diplômée BAFA

Hygiène/propreté :

1 poste d'agent d'entretien (Cat C)

organigramme Pôle Culturel du Petit Chiron



B. Les moyens financiers

Les budgets des différents services sont votés chaque année par le Conseil Municipal. A titre indicatif, le budget des archives municipales est de 2 500€ en 2024, celui du Patrimoine de 42 000€

S'agissant de la médiathèque, les élus se sont engagés en avril 2020 auprès de la DRAC Pays de la Loire à consacrer 2.29€/habitant (source population DGF : 8 730 hab) ; somme à laquelle il convient d'ajouter 2 000€ d'abonnements de périodiques, 300€ de jeux de société et 200€ de jeux vidéos.

C. Les horaires

Médiathèque :

Période scolaire : 22h30	Lundi	Fermeture au public
	Mardi	15h-18h30
	Mercredi	10h-12h30 / 15h-18h30
	Jeudi	Fermeture au public
	Vendredi	10h-12h30 / 15h-20h
	Samedi	10h-12h30 / 15h-18h30

Plus un dimanche par mois de 15h à 18h de novembre à mars.

Juillet et Aout : 19h	Lundi	16h-18h30
	Mardi	10h-12h30 / 16h-18h30
	Mercredi	10h-12h30 / 16h-18h30
	Jeudi	Fermeture au public
	Vendredi	10h-12h30 / 16h-20h
	Samedi	Fermeture au public

Salle d'exposition :

Ouverture au public : Période scolaire :	Lundi	Fermeture
	Mardi	10h-12h15
	Mercredi	10h-12h15
	Jeudi	Fermeture
	Vendredi	10h-12h15 / 15h30-20h

Juillet et Aout :	Lundi	Fermeture
	Mardi	10h-13h
	Mercredi	10h-13h
	Jeudi	Fermeture
	Vendredi	10h-13h / 15h30-20h

Salle d'Archives :

Ouverture au public :	Mercredi	10h-12h15
	Vendredi	10h-12h15

Également sur RDV

Fab-Lab/Espace numérique :

Ouverture au public :	Vendredi	15h30-20h
	Samedi	15h30-18h30